



PARCS ET RESERVES DE MAURITANIE



Evaluation de l'Efficacité de la Gestion des Aires Protégées





La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Droits d'auteur : (2008) Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources.

La reproduction des textes de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN/BRAO (2008). Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées : parcs et réserves de Mauritanie.

ISBN : 978-2-8317-1038-9

Photos de couverture : Helio et Van Inguen

Produit par : UICN - Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest. Programme Aires Protégées.

Imprimé par : SMAK International

Disponible auprès de : UICN – Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO)
01 BP 1618 Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tel (+226) 50 32 85 00
Fax. (+226) 50 30 75 61
E-mail : brao@iucn.org
Site internet : www.iucn.org/places/brao

Crédits photos encart central : Helio et Van Inguen et Zein.

SOMMAIRE

RESUME	p.4
SUMMARY	p.6
INTRODUCTION : DESCRIPTION DES PARCS ET RESERVES	p.8
• <i>Parc national du Banc d'Arguin</i>	
• <i>Réserve satellite du Cap Blanc</i>	
• <i>Baie de l'étoile</i>	
• <i>Parc national du Diawling</i>	
• <i>Réserve de Chott Boul</i>	
• <i>Guelb er Richât</i>	
• <i>El Agher</i>	
• <i>Zones humides de l'Est</i>	
ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS EN MAURITANIE	p.14
DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	p.15
RESULTATS ET ANALYSE	p.17
<i>MENACES ET PRESSIONS</i>	p.17
<i>CONTEXTE</i>	p.21
<i>IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DES PARCS</i>	p.21
<i>VULNERABILITE</i>	p.23
<i>EFFICACITE DE LA GESTION</i>	p.24
<i>CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)</i>	p.24
<i>MOYENS (INTRANTS)</i>	p.26
<i>PROCESSUS DE GESTION</i>	p.28
<i>RESULTATS</i>	p.30
<i>TOTAL EFFICACITE DE GESTION</i>	p.33
LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES	p.33
RECOMMANDATIONS	p.36

RESUME

La Mauritanie abrite un réseau d'aires protégées relativement complet et représentatif en ce qui concerne les écosystèmes marins. En revanche, il pourrait être complété pour la partie terrestre car il ne couvre pas encore certaines espèces ou écosystèmes continentaux, ainsi que les zones humides de l'Est du pays.

Les principales pressions identifiées dans les parcs sont la transformation du milieu (notamment sous l'action de la désertification), l'exploitation minière, la surexploitation des ressources terrestres, et des ressources marines, la pollution, et le développement de certaines infrastructures. Les ressources naturelles qu'abritent les parcs ont une forte valeur et leur accès est souvent facile, ce qui les met en péril.

Seuls les parcs du Banc d'Arguin (PNBA, et sa réserve satellite du Cap Blanc) et du Diawling (PND) sont effectivement gérés par du personnel en poste à l'heure actuelle, et l'évaluation détaillée de l'efficacité de la gestion n'a donc porté que sur ces deux espaces. Les deux parcs ont des plans de gestion valides. Au PNBA, le personnel est considéré comme plutôt compétent, en nombre suffisant mais avec une répartition qui n'est pas encore optimale. Au PND, certaines compétences font encore défaut et le personnel, surtout de terrain, manque d'accès à la formation. Les moyens de transport et la logistique sont relativement bons au PNBA, mais insuffisants au PND. Les moyens de communication sont opérationnels partout.

Ces parcs ont la chance d'être et d'avoir été soutenus financièrement par l'Etat mauritanien, et d'avoir bénéficié par ailleurs d'un soutien quasiment continu des bailleurs de fonds. Actuellement, le PND est néanmoins en recherche de nouveaux financements. Le PNBA finalise la mise en place d'un fonds fiduciaire, qui devrait être créé dès l'année prochaine.

Les parcs ont de bonnes relations avec les communautés locales. Au PNBA, l'acceptation par les Imraguens de certaines restrictions d'accès aux ressources demeure néanmoins source de tension en dépit du fait que le parc leur confère un droit exclusif sur la pêche, avantage très important. Ils ont aujourd'hui de fortes attentes vis-à-vis de l'administration et souhaiteraient, par exemple, que le parc soit un relais de leurs besoins auprès des services en charge de la santé et de l'éducation à Nouakchott. Au PND, il y a un soutien plus marqué des populations, qui s'explique par la vocation du parc et son approche, très favorable aux communautés locales. Il apparaît cependant qu'il faudra fixer des règles plus contraignantes sur l'utilisation des ressources dans un proche avenir, car les pressions sont en augmentation.

Les principales recommandations émises par la mission d'évaluation sont les suivantes :

- Il faudra réaliser une analyse plus fine du réseau d'aires protégées, parcs et réserves existants (ou autres territoires potentiels), afin d'identifier les sites à haute valeur écologique et patrimoniale, pour déterminer les priorités de classement (extension du réseau) ou d'action.
- Les aires protégées terrestres, comme El Agher par exemple, requièrent plus d'attention et la mise en place de véritables mécanismes de gestion.
- Une réflexion devrait être conduite au PND pour une éventuelle extension de la zone centrale de façon à englober les écosystèmes dunaires très importants d'un point de vue biologique. Une adaptation des limites du PND au nouveau contexte de la Réserve de Biosphère transfrontalière du bas delta du Sénégal est aussi souhaitable pour tenir compte du statut des différentes zones (centrales, tampons, transitions...).
- La réserve de Biosphère transfrontalière doit devenir fonctionnelle rapidement pour éviter une baisse de la motivation des différents acteurs.
- La finalisation du zonage du PNBA doit être menée à bien de façon à clarifier la vocation des différents territoires.
- Des plans de gestion de la Baie de l'Etoile et des sites terrestres (Guelb el Richât, El Agher) doivent être développés, de façon participative.
- Des plans de formation pour les gestionnaires des aires protégées doivent être élaborés puis mis en place.
- Des actions d'animation doivent encore être conduites pour une plus forte adhésion et appropriation des mesures de gestion par les communautés locales. En effet, il faut encore

intensifier le travail avec ces dernières, partout où cela est possible (dans et autour des parcs) sans remettre en cause bien sûr le statut, les objectifs et l'intégrité des parcs. On s'attachera en particulier à appuyer les communautés locales dans la mise en place d'activités visant à améliorer leur cadre de vie en périphérie des parcs.

- L'écotourisme devrait être promu au PND. Le parc du Djouj compte 21000 touristes par an alors qu'il est plus éloigné de Saint Louis. L'opportunité de déléguer la gestion touristique à un privé devrait être examinée.
- Il faut veiller à ce que la Fondation en cours de création au PNBA n'engendre pas une concurrence avec le PND (ce qui plaide en faveur d'une fondation unique pour les deux parcs, ou *a minima* de prévoir des ressources partagées car les écosystèmes se complètent).
- Le conseil scientifique du PND devrait être rendu opérationnel et commencer à formuler les besoins de recherche (stratégie de recherche).
- Il faudra veiller à ce que les futurs projets d'exploration minière dans le PND, et les autres aires, soient conduits avec la plus grande prudence.

SUMMARY

Mauritania's network of protected areas is quite complete and comprehensive, especially for marine ecosystems. However, the terrestrial network can be improved as some continental species and/or ecosystems are not yet protected, as well as wetlands located in the eastern part of the country.

The main pressures which have been identified are: the modification of ecosystems (mostly because of desertification), mining, overexploitation of terrestrial resources and marine resources, pollution, and infrastructures development. Natural resources that are included in parks have a high value and their access is quite open ; thus they are coveted and in danger.

Only the Banc d'Arguin National Park (PNBA), its satellite reserve of Cap Blanc, and the Diawling National Park (PND) are effectively managed at the present time. This is why they were focused on by the detailed assessment of management effectiveness. Both parks have valid management plans. In PNBA, the staff has adequate skills, is in sufficient number but its geographic repartition is not optimal. At PND, some skills are lacking and the staff, especially the field staff, does not have enough access to training programs. Transportation means and logistic are quite good in PNBA, but not sufficient in PND. Communication means are operational in both parks.

The parks are and have been supported financially by the government of Mauritania and financial partners, over the past twenty years. Presently, the PND is looking for new financial means. The PNBA is finalizing the launch of a trust fund, which should be operational next year.

The two parks have developed good relationships with local communities. In PNBA, the Imraguens still have difficulties accepting the restricted access to some resources ; the subject is still a source of conflict. Nevertheless, they strongly support the exclusive fishing access which they have been granted because of the park. They expect the park administration to be more proactive and to lobby the Nouakchott health and education administrations for additional attention to their needs. PND, is fully supported by the local population. This can be explained by the park's objectives and approaches which are much in their favour. New rules on the usage of resources will however be required soon because of the increasing pressures.

The main recommendations of the evaluation mission are :

- A deeper analysis of the protected areas network, existing parks and reserves and other potential territories should be conducted in order to identify sites with a high ecological and heritage value and to establish priorities of classification or action (network extension...)
- Terrestrial protected areas, for example El Agher, need more attention. An effective management should be put in place.
- A reflection needs to be carried out on the possible extension of the central zone of PND in order to include dunes ecosystems which are very important, from a biological point of view. There could also be an adaptation of the PND limits to include the new context of the trans-boundary biosphere reserve of the Senegal River, in order to take into account the various status of the zones (central, transition, buffer ...).
- The trans-boundary biosphere reserve needs to become functional soon in order to avoid a decreasing motivation from the many stakeholders involved. It could be done in the second phase of the regional Coastal and Marine Conservation Programme for West Africa (PRCM).
- The zoning of PNBA needs to be finalized in order to clarify the role of the different territories.
- Management plans for Baie de l'étoile and terrestrial sites (Guelb el Richât, El Agher) need to be elaborated in a participative way.
- Training programs for the managers of protected areas need to be elaborated and implemented.
- Animation actions for local communities need to be carried out for a stronger adhesion and appropriation of management measures. Work towards local populations should be intensified, wherever it is possible (in and outside the park boundaries) without jeopardizing the status, objectives and integrity of the reserves. In particular, activities that will improve the local community's revenues should be developed in the parks' periphery.

- Ecotourism needs to be promoted in PND. The Djouj National Park welcomes more or less 21000 tourists every year while it is further away from Saint Louis. The possibility to delegate the management of tourists to the private sectors should be examined.
- There is a need to ensure that the foundation which is currently being set up in PNBA does not enhance the competition with PND (a unique fund for both parks should be favoured. At least, it should be ensured that the resources will be shared as both parks are complementary).
- The scientific council of PND needs to become operational and should start formulating research needs (elaboration of a research strategy).
- Future mining projects on PND and other protected areas will need to be carefully monitored and conducted with the greatest precaution.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre du programme régional d'amélioration de l'efficacité de la gestion des aires protégées développé par l'UICN/BRAO (Bureau régional pour l'Afrique de l'ouest), cofinancé par l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Ministère des Affaires Etrangères français, (Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement, DGCID), le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), la Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin (FIBA) et l'UNESCO (Centre du Patrimoine Mondial).

Plus d'information sur : www.iucn.org/brao

INTRODUCTION : DESCRIPTION DES PARCS ET RESERVES

L'évaluation a porté sur les deux parcs nationaux de Mauritanie (Banc d'Arguin et Diawling), la réserve satellite du Cap Blanc (rattachée au Banc d'Arguin), la réserve de Chott Boul (espace géré par la marine nationale, non classé mais rattaché au Diawling), sur deux sites actuellement à l'étude pour un éventuel classement : la Baie de l'Etoile, et Guelb el Richât et enfin sur le site de El Agher, ancienne réserve classée en 1937, à l'époque coloniale.

1. **PARC NATIONAL DU BANC D'ARGUIN (1 170 000 ha, Patrimoine Mondial de l'Humanité)**

Le parc national du Banc d'Arguin (PNBA), créé le 24 juin 1976 par le décret 76 -147, couvre 1 170 000 ha. Carrefour biogéographique de première importance abritant quelques deux millions d'oiseaux pendant la période d'hivernage, le caractère exceptionnel du PNBA lui a valu d'être successivement classé site Ramsar en 1983, puis Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1989. Le PNBA est aussi le lieu de vie permanent des pêcheurs Imraguens (environ 1 500 personnes).

Malgré des conditions géoclimatiques difficiles, le PNBA recèle plus de 200 espèces végétales. Dans le domaine terrestre (640 000 ha), la végétation clairsemée est composée de plantes typiques des milieux désertiques : arbustes ou arbres comme l'Acacia faux gommier (*Acacia tortilis*), le Pommier de Sodome (*Calotropis procera*), le Figuier d'enfer (*Euphorbia balsamifera*) ainsi que des graminées. A l'approche de la côte, le degré d'humidité augmente du fait de l'évaporation intense. Une flore capable de supporter des niveaux importants de salinité des sols s'y développe puis laisse la place en bordure d'estran à des plantes halophiles vraies. Le domaine côtier et maritime (560 000 ha) composé de hauts fonds et de nombreux îles et îlots présente une plus grande diversité de faciès. Dans la zone Sud du parc, au Nord de l'île de Tidra et au cap Timiris, la plus septentrionale des mangroves à palétuviers blancs (*Avicennia africana*) témoigne d'un passé plus humide. On trouve aussi les prairies à spartines (*Spartina maritima*) les plus méridionales de la côte ouest africaine. La vaste étendue de hauts fonds est parcourue de chenaux dont l'aspect change au gré des marées : dans les 450 km² de vasières se sont développés des herbiers (zostères et autres), fondements de l'écosystème du Banc d'Arguin et base d'un réseau alimentaire complexe.

Le PNBA est particulièrement remarquable pour l'avifaune : il abrite la plus grande concentration mondiale de limicoles en hivernage (près de 2,3 millions d'individus), qui, après s'être reproduits au cours du printemps dans le Nord de l'Europe et de la Russie, migrent progressivement vers le Sud pour prendre leurs quartiers d'hiver en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, tout au long de l'année, de nombreux oiseaux d'eau se reproduisent dans le parc, notamment sur les îlots de la partie Sud (30 à 40 000 couples d'oiseaux nicheurs) : spatules (*Platalea sp*), aigrettes et hérons gris (*Ardea sp*), grands cormorans africains (*Phalacrocorax africanus*), plus de 70 000 flamants roses (*Phoenicopterus ruber*), des sternes (*Sterna sp*), Goélands Railleurs (*Larus genei*) etc.

La grande faune terrestre, rare, a considérablement régressé au cours des dernières décennies du fait d'une chasse non contrôlée et de la sécheresse persistante. Elle est représentée par les gazelles dorcas (*Gazella dorcas*), les chacals dorés (*Canis aureus*), les hyènes rayées (*Hyaena hyaena*), les renards (*Vulpes rüPELLI*), et les fennecs (*Fennecus zerda*).

En ce qui concerne l'ichtyofaune, des fluctuations d'abondance liées à l'alternance des saisons froide et chaude et aux cycles de reproduction sont notées pour les espèces migratrices comme le Mulet jaune (*Mugil cephalus*) et certaines espèces de requins et de raies. Les juvéniles sont abondants, suggérant que cette zone jouerait un rôle de nurserie. Parmi les poissons de fond les mieux représentés, signalons les raies¹, notamment la Raie guitare (*Rhinobatos spp Rhynchobatus luebberti*), les requins (*Carcharhinus sp.*, *Rhizoprionodon acutus*, *Sphyrna sp.*, etc.), les sparidés (pagres, dentés, pageots), les ariidés (machoirons) et les sciaenidés (courbines). Il faut aussi noter la

¹ Signalons aussi qu'un genre nouveau est en cours de description.

présence de concentrations importantes de Clupéidés dont les sardinelles et l'Ethmalose (*Ethmalosa fimbriata*), population relique, isolée des autres populations d'Afrique de l'Ouest. L'extrême richesse biologique de la zone s'explique d'une part par la proximité d'une zone d'« *Upwelling* » pratiquement permanent : la remontée d'eaux profondes, froides et riches en nutriments minéraux provoque une explosion de la production primaire sous forme d'algues microscopiques unicellulaires (phytoplancton), base d'une chaîne alimentaire complexe. D'autre part, le rôle des herbiers dans la production primaire est essentiel (voir modèle Ecopath publié par l'IMROP²).

Les mammifères marins sont bien représentés : le Dauphin souffleur (*Tursiops truncatus*), fréquemment observé près de la côte, le Dauphin à bosse de l'Atlantique (*Souza teuszii*), plus difficile à observer, et l'Orque épaulard (*Orcinus orca*). Plusieurs espèces de tortues fréquentent le parc, principalement la Tortue verte (*Chelonia mydas*), la Tortue luth (*Dermochelys coriacea*) et, plus rarement la Carouanne (*Caretta caretta*) et la Tortue à écailles imbriquées (*Erethmochelis imbricata*). Ces individus proviennent surtout des sites de reproduction de l'archipel des Bijagos, les sites de ponte étant rares sur le parc et le long du littoral mauritanien. Le parc les accueille lors de leur migration Nord-Sud et constitue une halte importante leur fournissant des sites de repos et de la nourriture (herbiers).

Les Imraguens résidant dans le parc sont les seuls autorisés à pratiquer une exploitation contrôlée des stocks halieutiques dans l'enceinte du parc où l'utilisation de bateaux à moteur est strictement interdite. Ils pratiquent une pêche traditionnelle, à pied, à l'aide de filets, principalement pour la capture du Mulet jaune, les mullets étant pêchés principalement pour le prélèvement des œufs, dont la préparation est ensuite commercialisée sous le nom de poutargue. Il y a aussi de la pêche ciblée avec des filets maillants de plus grande taille, à partir de lanches à voile latine, embarcations introduites au début du siècle par des pêcheurs canariens. Cette pêche opportuniste posait de sérieux problèmes aux sélaciens - raies et requins - compte tenu de leur cycle reproducteur très particulier, elle est maintenant interdite, mais les captures sont encore importantes bien qu'elles ne représentent plus (en théorie) que des captures accessoires de la pêche de la Courbine et de la Sole. De même, l'exploitation des mullets demande à être réglementée à l'intérieur comme à l'extérieur du parc où les bateaux de pêche capturent des tonnages importants à l'aide de filets tournants. Enfin, en dehors du parc, les chaluts de fond, qui raclent le sol, détruisent les supports de vie des invertébrés.

2. RESERVE SATELLITE DU CAP BLANC (Baie du Lévrier) (210 ha)

La réserve satellite du Cap Blanc (210 ha), située sur la péninsule faisant face au parc du Banc d'Arguin, a été créée le 2 Avril 1986 par le Décret 86-060 pour protéger la population de Phoques moines (*Monachus monachus*), une des espèces de mammifères les plus menacées du monde. La réserve est complémentaire de l'espace qui s'étend de l'autre côté de la péninsule (Sahara occidental) et qui abrite la plus grande colonie de phoques au monde : le parc national de Dakhla, au Maroc, d'ailleurs candidat au titre de Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En mai 1997, la population de phoques moines de cette zone mauritano-saharienne a subi une mortalité massive, estimée à 47 %, et qui semble être due à un rétrovirus.

La végétation terrestre est rare : Salicorne (*Arthrocnemum sp.*), *Traganum moquini*. La flore marine est diversifiée. Le phytoplancton est très abondant, avec une prédominance des diatomées.

La réserve est un grand reposoir d'oiseaux marins, essentiellement des sternes et guifettes (*Chlidonias sp*) en halte migratoire post-nuptiale (> 30 000) et en période de reproduction (< 10 000). Il y a de nombreux passereaux et rapaces en migration post-nuptiale. Les poissons (mulets, Morone), crustacés (Langouste (*Palinurus sp*) et mollusques (Moule (*Mytilus sp*)) sont abondants.

3. BAIE DE L'ETOILE (à l'étude)

La Baie de l'Etoile est une aire protégée en cours de création. Elle est aussi située sur la presqu'île du Cap Blanc, à 13 km au nord de la ville de Nouadhibou, sur la façade Ouest de la grande baie du Lévrier. Elle est formée d'un dispositif hydro-géomorphologique de 700 ha environ composé de deux parties, Nord et Sud, reliées par un chenal :

²http://www.fisheries.ubc.ca/publications/reports/report12_7.php

- une lagune peu profonde (deux mètres) aux abords vaseux et marécageux dont le fond est colonisé par un herbier de zostères ;
- un bas-fond encaissé, formant une rivière qui s'étire sur une distance de trois à quatre km dans une direction Nord-Sud. Ces vasières sont recouvertes de prairies de spartines (*Spartina stricta*).

La faune vertébrée est uniquement représentée par le chacal, un lézard du genre *Acanthodactylus* et les oiseaux de mer. La végétation terrestre est aussi dans un état d'extrême pauvreté : il n'existe plus d'arbres sur la presqu'île du Cap Blanc, et la végétation basse, formée de plantes halophytes, est très clairsemée.

L'état de dénuement et d'extrême aridité des terres de la presqu'île contraste fortement avec la richesse halieutique de ses côtes. Le grand Dauphin est fréquemment observé, de même que l'Orque. La faune aviaire est aussi remarquable, que ce soient les oiseaux aquatiques, ou les rapaces et limicoles.

4. PARC NATIONAL DU DIAWLING (16 000 ha, partie intégrante de la réserve de Biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal, site RAMSAR)

Jusqu'au début des années 60, les zones humides du bas delta du fleuve Sénégal, alternance de plaines et bassins, inondés puis progressivement asséchés par le retrait des eaux de crues, étaient reconnues parmi les plus étendues et les plus riches de l'Afrique de l'Ouest. A partir des années 70, les écosystèmes se sont modifiés considérablement à cause de la dégradation des conditions climatiques (sécheresses), et la réalisation des travaux d'aménagement de la vallée du fleuve Sénégal (deux grands barrages). La pression hydrostatique de la retenue du barrage de Diama a fait remonter en surface la nappe salée, jusqu'alors souterraine, détruisant tant les ligneux que les graminées dont profitaient les pasteurs nomades (élevage mais aussi tissage de nattes par les femmes). Les populations se sont retrouvées en situation de crise.

C'est pourquoi le Gouvernement mauritanien a décidé d'ériger, en 1991, 16 000 ha de ces anciennes terres d'inondation en parc national, dénommé « parc national du Diawling (PND) » par décret de création n°91 - 005 du 14 janvier 1991. Le parc est désigné site Ramsar depuis 1994 et est inclus dans la réserve de Biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal (qui comprend aussi le parc national des oiseaux du Djouj au Sénégal situé à quelques kilomètres, la réserve du Chott Boul...).

Les populations résidentes (environ 30 000 personnes sédentaires ou nomades) ont été intégrées comme une composante essentielle du parc et comme partenaires de la gestion de ses activités. Le parc s'est évertué à recréer les conditions « avant barrage » dans ses différents bassins, par la mise en place de nouvelles digues et d'ouvrages permettant une alimentation artificielle en eau douce des bassins, à partir de la retenue du barrage de Diama. Progressivement, la végétation caractéristique du bas delta a été restaurée, notamment des espèces importantes pour les collectivités locales comme le *Sporobolus robustus* (fabrication artisanale des nattes), l'*Acacia nilotica* (le tannage des peaux), l'*Echinochloa colonna* (pâturage de qualité), le *Nymphaea lotus* (graine utilisée en couscous). Des milliers de palétuviers (*Avicennia germinans*) colonisent les zones basses du bassin du Ntiallakh. Les ligneux, sont essentiellement constitués de différentes espèces d'acacias (dont *Avicennia africana*).

Les différents bassins du parc constituent des zones de reproduction et de frayère pour bon nombre de poissons dulçaquicoles et estuariens et les rendements de pêche sont élevés. L'assistance tant technique que financière a permis de structurer les groupes de pêcheurs, de les regrouper en coopératives et de les appuyer en matériels et équipements.

Le parc accueille de grands rassemblements d'oiseaux d'eau, migrateurs et sédentaires tels les pélicans, les grues couronnées, les cormorans, les canards paléarctiques (souchets, pilets et sarcelles) et afro-tropicaux (dendrocynnes), les flamants roses ainsi que, plus rares, les flamants nains... On remarque également le retour d'espèces nidificatrices comme la Spatule africaine, les aigrettes, les hérons. Les espèces de mammifères, peu nombreuses, sont représentées par le Phacochère (*Phacochoerus*), et le Chacal commun (*Canis aureus*).

5. RESERVE DE CHOTT BOUL, adjacente au Diawling (site RAMSAR, 15 500 ha, inclus dans la réserve de Biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal)

Cette réserve naturelle est adjacente au parc du Diawling, c'est l'ancien site par lequel le fleuve Sénégal se déversait dans l'océan. Sa particularité est d'être une zone sous la protection de la marine nationale. Elle n'est pas classée officiellement (acte interne à la marine nationale) mais elle est incluse dans le plan de gestion du parc du Diawling et est gérée comme telle, car ces deux sites sont considérés comme faisant partie d'une même entité écologique.

La végétation y est constituée de vestiges de forêts de plaine inondable à *Acacia (Acacia nilotica)*, et *Tamaris (Tamarix senegalensis)*, d'étendues de *Sporobolus robustus* et *Juncus rigidus*, et de poches de Vétiver (*Vetivera nigriflora*). Le site abrite le Grèbe à cou noir (*Podiceps nigricollis*), des populations d'Outardes arabes (*ardeotis arabs*), et des juvéniles de *Phoeniconaias minor*.

La particularité de ce site était la présence d'une brèche large de 1,2 km dans la dune côtière, qui était franchie régulièrement par de fortes houles associées à des marées de vives eaux (plusieurs fois par an). Or cette brèche s'est ensablée ces dernières années, et l'alimentation intermittente en eau de mer du site ne se fait plus, ce qui devrait à terme modifier les caractéristiques du milieu.

6. SITE D'EL AGHER (250 000 ha)

Ce site, classé en 1937 (N° Arrêté 379 AG du 26.06. 1937), fut jusqu'au milieu du siècle, un sanctuaire pour une population d'éléphants « nains » estimés en 1920 à 400 individus. Le dernier aurait été abattu en 1964. Ce site est remarquable de par son relief (plateau et falaises de grès), sa végétation, relativement abondante à ces latitudes (brousse tigrée) et la présence de plusieurs mares abritant une faune relique (crocodiles).

La végétation comprend les espèces typiques de la zone sahélienne. Dans les vallées, on rencontre un grand nombre d'espèces ligneuses (*Acacia tortilis*, *A. Sénégal*, *A. raddiana*, *A. nilotica* etc.) ainsi qu'un tapis graminéen quasi-continu constituant un excellent pâturage (*Aristida mutabilis*, *Aristida pungens*, *Cenchrus biflorus panicum turgidum*...). L'ensemble forme une végétation de type savane arbustive, voire arborée. Sur le plateau, les ligneux sont moins abondants, hormis dans les bas-fonds. Dans d'autres zones du plateau, la steppe fait place à une savane herbeuse avec un pâturage continu comme dans les vallées. Environ 7 000 personnes, réparties dans une vingtaine de villages, vivaient à l'intérieur de la réserve ; 2 800 personnes habiteraient les 17 villages situés en périphérie.

Il n'y a aucune information récente sur l'état exact du site à l'heure actuelle. Les mammifères étaient autrefois représentés par plusieurs espèces : la Gazelle rufifrons, la Panthère, la Hyène tachetée, le Phacochère, le Daman des rochers, le Chacal, le Cynocéphale, mais il semble qu'ils ont disparu aujourd'hui. Plusieurs centaines d'oiseaux étaient observées, allant des espèces typiquement sahéliennes à des espèces plus familières de points d'eau.

7. GUELB EL RICHAÏ (à l'étude).

Le Guelb el Richât, situé au Nord Est de la ville de Ouadane, est considéré par les scientifiques comme un musée géologique unique : on y trouve plus d'une vingtaine de roches différentes, dont certaines sont rares dans le monde. L'origine de cette série de collines parfaitement circulaires fait toujours objet de discussion : cratère fait par une météorite, ancienne caldeira... Actuellement, les experts se rejoignent de plus en plus autour d'une explication qui combine une sorte de bulle magmatique avec une érosion importante en surface. La vue du site est spectaculaire depuis les photos satellites, ce qui lui a valu le surnom « d'œil de l'Afrique ».

Le site offre des paysages désertiques attrayants : plateaux gréseux, étendues caillouteuses (regs), falaises abruptes, Baten, grands cordons de sables multicolores, sebkhas. La végétation est relativement importante dans les dépressions du plateau : *Panicum turgidum*, *Aristida spp*, forêts claires à *Acacia*. On trouve une grande diversité de biotopes dans le complexe Dhar/Baten : sources d'eau permanente, forêts dans les oueds (*Acacia spp*, *Balanites*, *Maerua spp*), champs avec *Panicum turgidum*, niches écologiques sur les pentes. La zone est importante pour les oiseaux migrateurs. Dans la zone dunaire une végétation éphémère importante pousse après une pluie. Il existe aussi une végétation pérenne localement importante : *Stipagrostis pungens*.

Des gazelles dorcas et des outardes survivraient sur le plateau. La présence de Mouflon à manchettes reste à confirmer. L'Addax pourrait survivre dans le Mreyé, à l'Est du site. Il y a un potentiel pour la réintroduction des oryx et des gazelles dama.

Par ailleurs, le site est une très ancienne zone de peuplement, avec plusieurs sites néolithiques. Les bifaces paléolithiques sont communs sur le pourtour du plateau et dans l'intérieur du premier cercle du côté ouest. Il existe un site de galets aménagés, qui sont les plus anciens outils de l'homme.

La population de la zone est estimée à 4 000 habitants. La zone envisagée pour le classement couvre 1 900 000 ha, elle serait comprise entre les oasis de Rghéiwiya Tenouchert au Sud Ouest, la butte témoin d'Aderg au Nord Ouest et l'extrémité Est du plateau d'Adrar, à Zemlette Ould Amar au Nord Est. Le projet de classement de ce monument naturel est motivé par le potentiel touristique du site et le constat que l'équilibre écologique a été fortement perturbé suite aux effets conjugués d'éprouvantes années de sécheresse et de la pression d'une population et d'un tourisme en forte croissance. La situation a empiré avec l'accroissement du nombre des véhicules tout terrain et des armes circulant dans le pays.

8. Zones humides de l'est mauritanien.

Les zones humides des milieux arides dans le Hodh El Gharbi, îlots de verdure dispersés dans la savane, font partie intégrante du paysage de l'Est mauritanien. Elles sont généralement très peu connues. La GTZ³ a répertorié 244 sites : ¼ est en eau permanente pendant plus de six mois de l'année, ¼ pendant quatre à six mois, le reste pendant moins de 4 mois. La taille de ces zones varie entre 0,1 et 16 000 ha, elles couvrent au total 297 000 ha dont environ 80 000 ha de surface boisée en *Acacia nilotica*. Cet arbre est présent dans les parties restant en eau plusieurs mois. Les zones les plus profondes sont non végétalisées ou colonisées par des plantes aquatiques flottantes ou des plantes vasculaires de type *Nymphaea sp.* Les eaux plus superficielles contiennent des plantes émergées telles que les *Cypéracées* ou le *Panicum laetum*. Le long des berges poussent des *Acacia Seyal*, des *Acacia flava* et des jujubiers. Les rives peuvent également abriter des *Calotropis procera*. Les plantes telles que *Leptadenia pyrotechnica*, *Acacia radiana*, *Balanites aegyptiaca* et *Combretum aculeatum*, associées aux sols sablonneux, sont plutôt caractéristiques des environs arides. Les alentours peuvent également présenter de riches pâturages qui apparaissent avec la saison des pluies.

Ces zones jouent le rôle de point de relais, de site d'hivernage et de lieu de nourriture pour de nombreux oiseaux. La présence de ces zones étant imprévisible d'une année à l'autre, le nombre d'oiseaux qui y passent chaque année est très variable. Les zones humides les plus permanentes hébergent des populations résidentes telles que le Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*), la Poule d'eau (*Gallinula chloropus*), le Héron garde bœuf (*Bubulcus ibis*), le Vanneau éperonné (*Vanellus spinosus*) et l'Echasse blanche (*Himantopus himantopus*). Les espèces afrotropicales qui migrent en août ou septembre sont l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*), l'Ombrette (*Scopus umbretta*), l'Oie de Gambie (*Plectropterus gambensis*), l'Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*), le Canard casqué (*Sarkidiornis melanotos*) et l'Oedicnème du Sénégal (*Burhinus senegalensis*). Les oiseaux paléarctiques qui viennent, à partir de septembre, utilisent ces zones comme site d'hivernage ou point de relais pour leur voyage. Les espèces les plus courantes sont le Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), la Sarcelle d'été (*Anas querquedula*), le Canard pilet (*Anas acuta*), la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*), le Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*), la Cigogne Blanche (*Ciconia ciconia*), la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), le Chevalier sylvain (*Tringa glareola*), le Chevalier arlequin (*Tringa erythropus*), le Combattant varié (*Philomachus pugnax*), le petit Gravelot (*Charadrius dubius*) et le Bécasseau minute (*Calidris minuta*).

Les alentours de certaines zones peuvent servir d'habitat à la Tortue sillonnée d'Afrique (*Geochelone sulcata*)⁴. Il existe une population relique de Crocodiles du Nil, établie depuis 3 à 5000 ans. La grande

³ La présente description est extraite du livre produit par la GTZ « Conservation et utilisation des zones humides dans le Hodh El Gharbi mauritanien ». Programme gestion des ressources naturelles (ProGRN). A consulter : <http://www2.gtz.de/dokumente/bib/07-0608.pdf>

⁴ Il y a eu un petit projet FEM/PNUD sur les tortues en 2002/2003. http://sgp.undp.org/web/projects/5629/projet_de_protection_et_preservation_de_tortues_terrestres_a_blemhahdere_region_ho dh_el_gharbi_commu.html

faune comporte quelques gazelles, phacochères, hyènes, chacals ou renards. Les petits mammifères tels que Genette, Civette, Lièvre, Porc Epic, Ecureuil, Rat ou Gerbille sont assez courants. Au niveau des gueltas (zones humides situées dans des paysages présentant des plateaux rocheux), on peut apercevoir des damans des rochers et des babouins de Guinée qui préfèrent les zones de montagne.

Les zones humides de l'Est sont des centres de vie stratégiques, elles fournissent une ressource en eau vitale qui permet aux transhumants et populations locales d'exploiter les pâturages environnants. Les sols argileux humides autorisent une production agricole et le développement du maraîchage. La végétation fournit du bois de construction, du bois de chauffe et des sous produits forestiers pour un usage domestique, alimentaire ou médicinal.

Deux sites sont en cours de qualification Ramsar :

- La plaine de *Chlim*⁵ (360 ha), alimentée par deux oueds, héberge en saison froide des milliers d'oiseaux, essentiellement des espèces migratrices paléarctiques : les limicoles les mieux représentés sont les chevaliers, les bécasseaux minute et les échasses blanches. C'est un site particulièrement important pour les cigognes blanches ainsi que les dendrocygnes veufs (*Dendrocygna viduata*) qui se nourrissent de l'abondante végétation aquatique. C'est également un site de nidification pour les oies de Gambie.
- *Sawanna* (1100 ha) constitue avec *Oum Lelli* (350 ha) une même entité écologique. La variété des habitats qui y sont représentés procure une diversité des fonctions pour les oiseaux migrants: les canards et les aigrettes font la navette entre les deux zones en fonction de leurs besoins : alimentation à Sawana, abri et reproduction à Oum Lelli. Oum lelli abrite aussi le Grèbe castagneux, l'Echasse blanche et joue un rôle très important pour les oiseaux afrotropicaux comme l'Oie de Gambie et le Canard casqué.

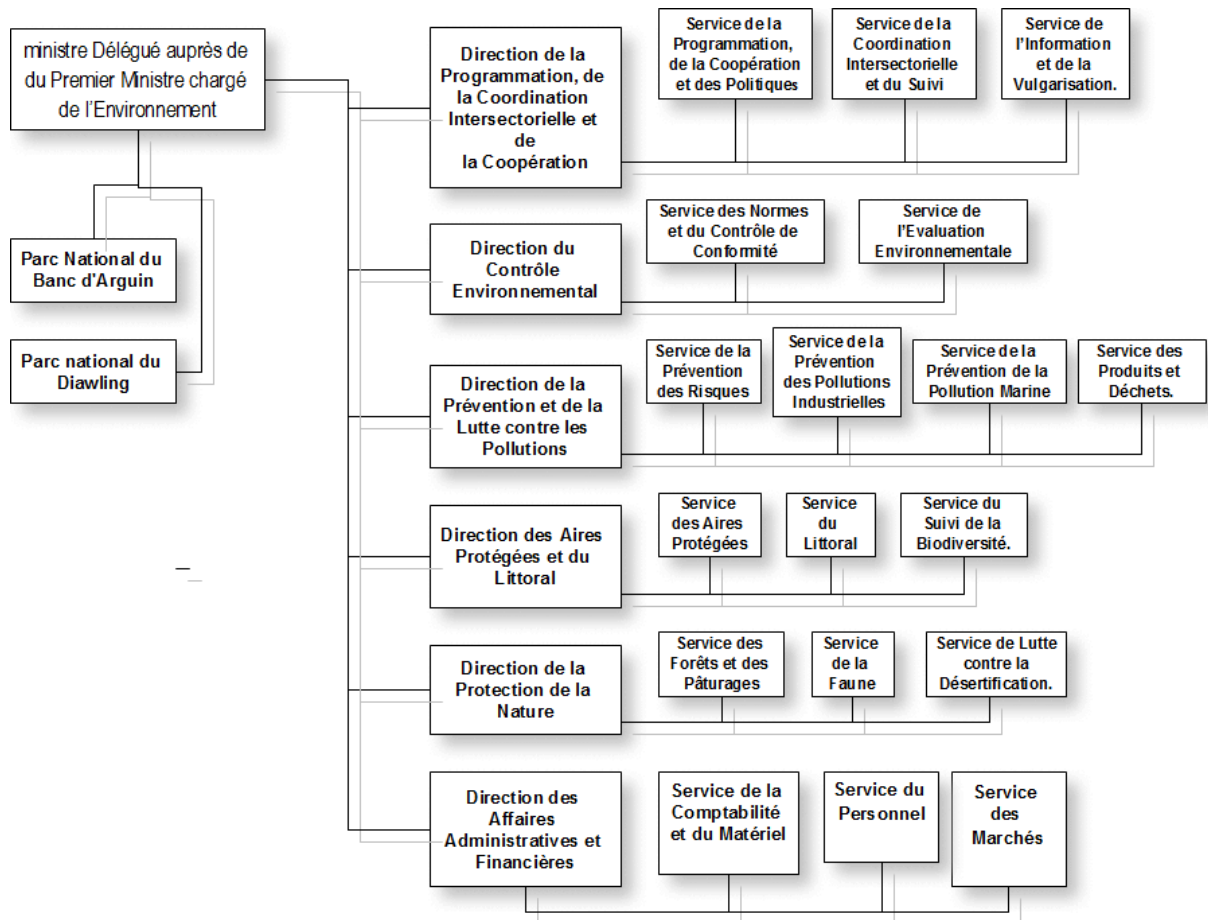
⁵ Cette zone a accueilli en 2002/2003 un petit projet du FEM/PNUD
http://sgp.undp.org/web/projects/5628/protection_et_preservation_de_la_tamourt_de_chlim.html

ORGANISATION DE LA GESTION DES PARCS EN MAURITANIE

Le Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) et le parc national du Diawling (PND) ont chacun le statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA). Ils sont indépendants financièrement. La direction de chacun des parcs est située à Nouakchott. Sur le terrain, il y a un conservateur au Diawling et plusieurs chefs de postes au Banc d'Arguin (Iwik, Mamghar).

Ces deux parcs sont appuyés par la nouvelle Direction des aires protégées et du littoral (DAPL) récemment créé au sein du nouveau Ministère de l'Environnement (MDE).

Organisation : l'organisation du MDE est résumée dans l'organigramme ci-dessous.



DEROULEMENT ET METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

L'évaluation des parcs et réserves de Mauritanie s'est déroulée au cours d'un atelier de deux jours, qui s'est tenu à Nouakchott du 18 au 19 octobre 2007. La liste des participants est présentée dans le tableau ci-après.

Nom	Institution	Fonction	Contact
Ba Amadou Diam	Direction des aires protégées et du littoral (DAPL)/ Ministère de l'environnement (MDE)	Directeur	gaonadio@yahoo.fr
Zeine El Abidine Ould Sidaty	DAPL/MDE	Chef service	bidinedisat@yahoo.fr
Mohamed Lemine Ould Cherif	DAPL/MDE	Directeur adjoint	mlcherif@yahoo.com
Daf Ould Sehla Ould Daf	Direction du parc national du Diawling (PND)/MDE	Directeur	pnd@opt.mr
Frederic Marret	DAPL/MDE	Assistant technique	Frederic.marret@yahoo.fr
Sidio Giane	MDE		Sidi_graine@yahoo.fr
Hamoud Ould Taleb	Institut Mauritanien de recherche océanographie et de Pêche/Nouadhibou	Chercheur	hamoudta@yahoo.fr
Mockar o Daddah	Parc National du Diawling (PND)	Conservateur	
Boubarar M Ba	PND	Chargé du SIG	boubacarmeister@gmail.com
Abdallahi Maorega	PND	Chargé de programme	abdmag@hotmail.com
Ba Amadou	Union mondiale pour la nature (UICN)/PND	Chargé de programme	Amadou.ba@iucn.org
Diagana Mallé	UICN/PND	CT	diagana.malle@iucn.org
Mohamed Lemine Ould Baba	UICN- Bureau de Mauritanie	Directeur	Mohamed.lemine.ould.baba@iucn.org
Sidi Mohamed O Moine	Parc national du Banc d'arguin (PNBA)	Directeur	Dir.pnba@mauritania.mr
Mohamed Abdoudoullah Maloum	PNBA		Abdoullab_maaloum@yahoo.fr
Mohamed Ahmed Sidi Cheikh	PNBA		ouldsidicheikh@yahoo.fr
Ebaye Ould Mohamed Mahmoud	PNBA		Ebaye_mhd@yahoo.fr
Antonio Araujo	PNBA/FIBA	Conseiller technique	Antonioarojo-pnba@mauritania.mr
Ahmadou Ould Abarrahmane	Association de la Sauvegarde Sociale et de la Promotion de la Culture des Imraguens (ASSPCI)		asspci@yahoo.fr
Aboubekrinen Lellah	ASSPCI		Aboubekrine01@yahoo.fr
Cheick O Ahmed	Coopérative de Zia. Représentant pêcheurs PND		
Diawara yelly	DMRA		
Bowba Elkahaless Mint	Ministère des pêches		elkhalessb@yahoo.fr
Sid'ahmed Ould Abeid	Fédération Nationale des pêches		fnprim@yahoo.fr

L'équipe d'évaluation était composée de :

- Paul N'Diaye (UCAD, Dakar),
- Emmanuel RAMOS (FIBA/Aire Marine Protégée UROK, Guinée Bissau),
- Charlotte KARIBUHOYE (FIBA/PRCM),

- Aurélie VIEILLEFOSSE (UICN/BRAO, programme aires protégées)
- Geoffroy MAUVAIS (UICN/BRAO, programme aires protégées)

La méthodologie employée est celle développée par le World Wild Fund for Nature (WWF) : méthode d'évaluation rapide et d'établissement des priorités de gestion des aires protégées (RAPPAM). Elle se fonde sur le cadre d'évaluation mis au point par la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP). Elle offre aux décideurs un outil leur permettant d'évaluer rapidement l'efficacité générale de la gestion des aires protégées dans un pays ou une région en particulier, pour ensuite pouvoir prendre les décisions *ad hoc* pour améliorer les pratiques de gestion.

La Méthodologie RAPPAM permet de :

- identifier les forces et les faiblesses de la gestion des AP,
- analyser l'étendue, la gravité, la prévalence et la distribution de toute une variété de menaces et de pressions,
- identifier les aires où l'importance et la vulnérabilité écologiques et sociales sont élevées,
- indiquer l'urgence et la priorité à accorder à la conservation d'aires protégées particulières,
- aider au développement et à l'établissement des priorités des interventions politiques appropriées et des étapes de suivi, pour augmenter l'efficacité de la gestion des aires protégées.

Le RAPPAM comprend cinq étapes :

Étape 1 : déterminer l'étendue de l'évaluation (parcs à évaluer)

Étape 2 : évaluer les informations existantes pour chaque aire protégée

Étape 3 : administrer le questionnaire d'évaluation rapide

Étape 4 : analyser les résultats

Étape 5 : identifier les étapes suivantes et les recommandations.

Il est important de rappeler que la méthodologie RAPPAM est basée sur le principe d'une **auto-évaluation participative**, conduite avec l'ensemble des parties prenantes dans la gestion des aires protégées évaluées. Elle repose donc sur plusieurs hypothèses préalables, dont 3 sont particulièrement importantes :

- le climat au cours de l'atelier doit être positif : étant donné que la qualité des données dépend de la bonne volonté et de la participation des gestionnaires, et de tous les partenaires, des aires protégées, un climat de confiance et de transparence est essentiel pour obtenir des informations fiables qui donneront des résultats significatifs et utilisables.

- la méthodologie peut s'appliquer aux six catégories d'aires protégées de l'UICN, mais elle est surtout applicable aux catégories I à IV.

- la méthodologie suppose que les gestionnaires et administrateurs ont les connaissances requises pour fournir des données suffisantes et fiables.

Le présent rapport rend donc compte des éléments présentés et discutés par ces acteurs au cours de l'atelier, et ne renvoie pas nécessairement une image strictement conforme à la réalité. Ce biais est cependant atténué par la mixité des participants (Etat, gestionnaires, ONG, scientifiques...) au cours de l'atelier et par le travail d'animation et de relecture conduit par les évaluateurs.

Les informations détaillées relatives à cette méthode d'évaluation sont disponibles sur le site : www.panda.org/parkassessment

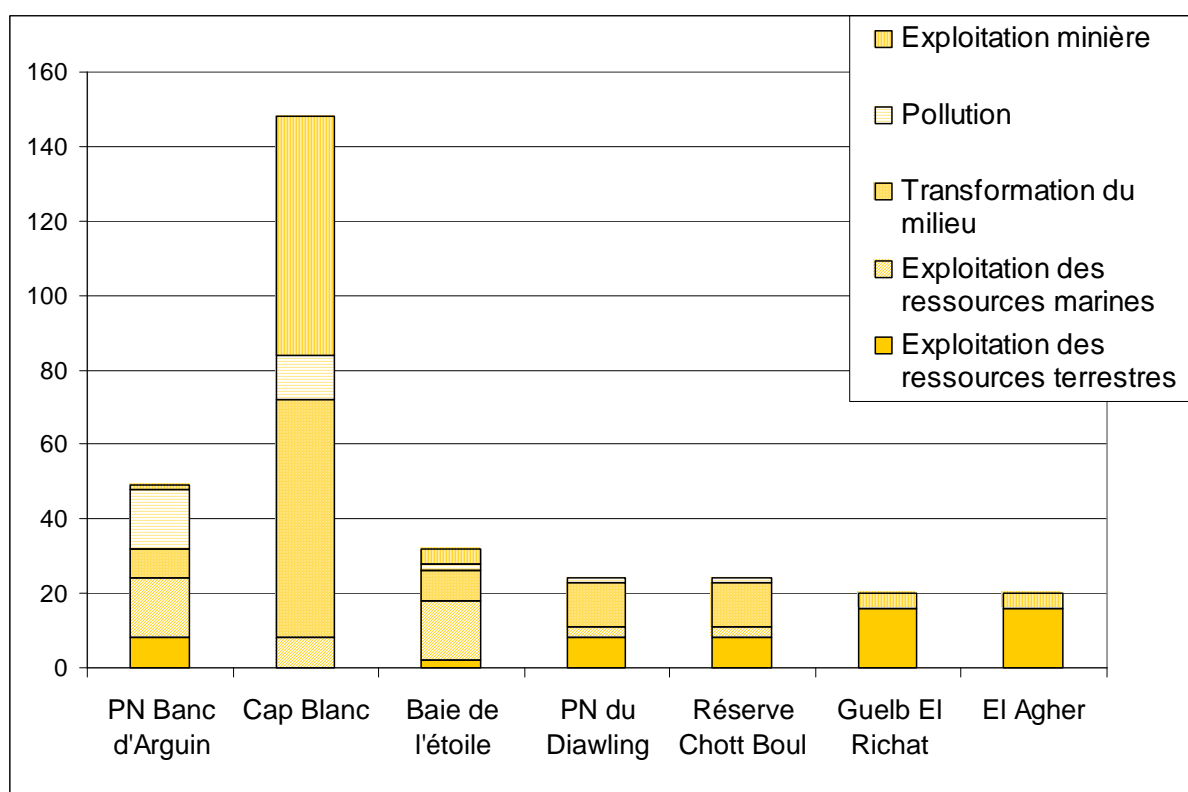
RESULTATS ET ANALYSE

MENACES ET PRESSIONS

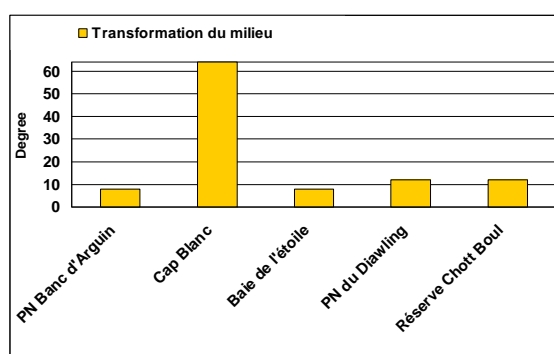
Note : chaque pression peut avoir un score compris entre 1 et 64. Le résultat est égal à la multiplication de l'ampleur (échelle de 1 à 4 : localisée, éparse, dispersion large, ou partout) par l'impact (échelle de 1 à 4 : peu sévère, modéré, fort, ou sévère) et la durée (échelle de 1 à 4 : court terme, moyen terme, très long terme ou permanent). Ce n'est donc pas une échelle linéaire. Un score entre 1-3 est faible, entre 4-9 modéré, entre 12-24 élevé et entre 27-64 sévère.

Réserve du Cap Blanc exceptée, les aires protégées de Mauritanie sont soumises à des pressions relativement modérées. Les principales pressions identifiées sont la transformation du milieu, les effets de l'exploitation minière, l'exploitation des ressources terrestres, l'exploitation des ressources marines, la pollution, et le développement des infrastructures. Par ailleurs, il y a des pressions spécifiques dans certains parcs (plantes envahissantes, tourisme).

La réserve du Cap Blanc est soumise aux plus fortes pressions, ceci est aggravé par la très petite taille de cette aire protégée qui a été créée spécifiquement pour protéger une des dernières populations de phoques moines. Deux pressions importantes mettent justement en péril cet objectif aujourd'hui : l'effondrement naturel des falaises où se réfugient les phoques, et la pollution par la poussière de minerai de fer.



Transformation du milieu



La transformation du milieu est une pression particulièrement forte au Cap Blanc, où l'on observe un phénomène naturel d'effondrement de la falaise, qui se produit sur toute la zone y compris au Nord du

Site (Sahara Occidental) où est située l'essentiel de la colonie de phoques moines. Cette pression est d'autant plus préoccupante que la colonie de phoques a tendance à se réfugier dans les grottes creusées par l'érosion marine, où les jeunes accompagnées de leurs mères trouvent un abri contre la houle, les perturbations et les nuisances, ce qui les expose aux effondrements.

Dans la réserve du Chott Boul, on observe une fermeture de la lagune côtière par le sable dont les effets futurs sur le milieu sont encore mal appréhendés. La disparition de cette ouverture naturelle pourrait avoir des conséquences sur le Mulet jaune dont il semblerait qu'une nurserie soit située à proximité de la zone du Chott Boul (une entrée se ferait par le site). Il y a eu des projets de draguage de la zone par une entreprise du Cap-Vert qui souhaitait récupérer le sable, mais l'opération n'a pas été menée à terme car l'accès est très difficile (les bateaux ne peuvent pas s'approcher de la côte).

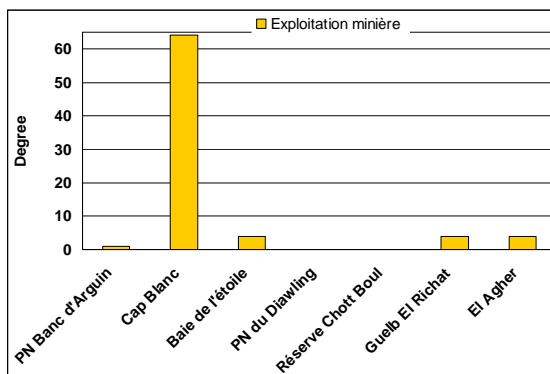
Au parc national du Diawling (PND), le milieu change depuis l'ouverture de la brèche sur la Langue de Barbarie, au Sénégal (d'une largeur de quatre mètres en 2003, cette brèche était, en 2006, ouverte sur plus d'un km). Le delta s'est donc transformé et il pourrait y avoir une modification de la salinité des bassins.

Au parc national du Banc d'Arguin (PNBA), on observe des changements importants du trait de côte, qui ont pour conséquence un abandon de certains sites de nidification par les oiseaux. Par ailleurs, sur la partie terrestre, les puits sont ensablés, le phénomène de désertification progresse. Cette tendance devrait s'accroître dans le futur. Les effets futurs du changement climatique ne sont pas encore bien appréhendés, mais ils pourraient entraîner une montée du niveau de la mer, une baisse des précipitations, une disparition des surfaces d'eau douce et plus généralement accentuer le phénomène de désertification.

Enfin, à la Baie de l'Etoile, il y a une transformation anthropique du milieu à cause de l'occupation foncière illégale (maisons et cabanes). Par ailleurs, il existe un phénomène d'ensablement naturel (envasement) qui est une menace pour le futur.

Les deux aires terrestres (El Agher et Guelb el Richât) sont menacées par la désertification mais il est difficile d'en mesurer aujourd'hui l'impact potentiel.

Exploitation minière



Cette pression est particulièrement forte à la réserve satellite du Cap Blanc : le site est recouvert d'une poussière rouge de minerai de fer provenant du déchargement, au port de Nouadhibou, d'un train gigantesque qui amène le minerai depuis une mine située à 600 km à l'Est. Les impacts de cette pollution ne sont pas évalués.

Dans la Baie de l'Etoile, des prélèvements de sable sont effectués dans la rivière pour le développement urbain de Nouadhibou, et il y existe un risque réel, bien que non quantifié, de pollution d'origine domestique.

Au PNBA, une mine d'or est exploitée à 50 km du parc, à Taziast, ce qui pose des risques de contamination de la nappe phréatique (substances toxiques pour le traitement du minerai).

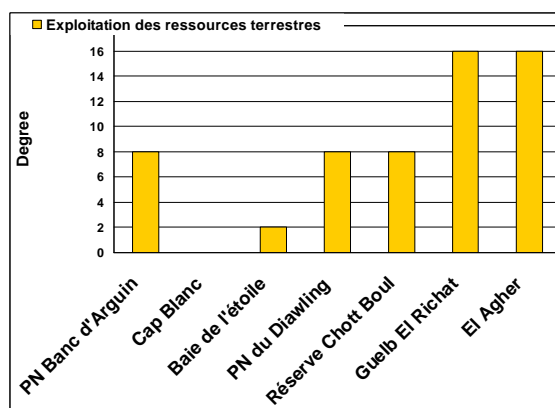
Concernant l'exploitation pétrolière, les risques semblent très minimes au PNBA (inclus dans les blocs 9 et 10 de prospection) car aucune concession n'a été accordée par les autorités mauritaniennes sur le territoire du parc. En revanche, il y a des risques de pollution en provenance des blocs marins 7 et 8 situés à proximité (attribués à la société Dana (UK)).

Toujours par rapport aux risques provenant de l'exploitation pétrolière, le PND est par contre intégralement inclus dans le bloc 20 qui a été attribué dans un premier temps à la société BRIMAX puis à la société chinoise CNPCIM. Un contrat de partage de production pétrolière entre la Mauritanie et ladite société est intervenu en mars 2005. Les recherches menées n'ont pas été fructueuses et le

projet n'a pas été poursuivi, néanmoins la menace demeure. Des prospections pourraient être effectuées un peu plus bas sur la côte.

Un champ de pétrole est aussi ouvert dans la réserve d'El Agher. Actuellement, l'activité n'est pas importante mais elle pourrait augmenter d'ici cinq ans. De même, à Guelb el Richât, le groupe Total a obtenu une concession dans la partie Nord de la future aire protégée, qu'il devrait exploiter d'ici 2011/2012.

Exploitation des ressources terrestres

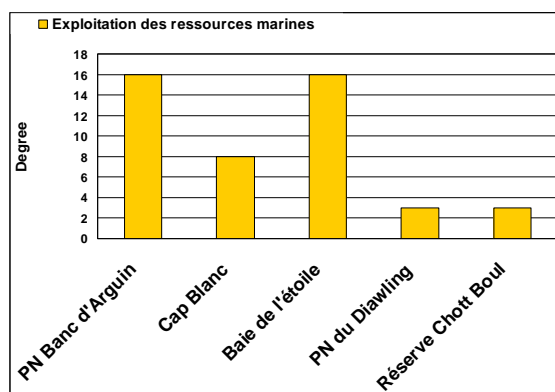


Les zones où la pression sur les ressources terrestres est la plus forte sont évidemment les deux aires protégées terrestres : El Agher et Guelb el Richât. Dans la première, il y a de nombreuses activités d'élevage et d'agriculture et le bois est exploité pour la production de charbon. Dans la deuxième, il y a aussi de l'exploitation du bois, et du surpâturage. Les populations collectent les plantes, et le braconnage des gazelles existe. De plus, la zone est de plus en plus fréquentée alors que le milieu, saharien, est fragile.

La pression sur les ressources terrestres est plus faible dans les aires côtières. Au PNBA, il y a du braconnage sur la partie continentale (oiseaux) et des coupes illégales de bois (Acacia pour bois de chauffe, cure-dents). Il y a du surpâturage, notamment par les troupeaux de chameaux les années de bonne pluviométrie. Au PND, les populations cueillent certaines plantes (*Sporobolus*) pour fabriquer les nattes et les gousses d'acacia. Il y a du surpâturage par les ânes sauvages et le bétail domestique ; on observe aussi du braconnage. Au Chott Boul, les populations pratiquent le braconnage des lièvres, et récoltent les œufs de tortues.

Enfin, à la Baie de l'Etoile, il y a des coupes de spartines pour nourrir les dromadaires parqués près des abattoirs, en ville. L'activité constitue un facteur handicapant la capacité de régénération des herbiers et met en péril la survie du poisson *Périophthalme* et d'autres espèces qui y trouvent refuge.

Exploitation des ressources marines



La pression sur les ressources marines est élevée au PNBA et à la Baie de l'Etoile. Au PNBA, les pêcheurs extérieurs, qui n'ont pas de droit de pêche dans le parc, pratiquent une pêche illégale. A la Baie de l'Etoile, il y a de la pêche artisanale, à pied et sportive (cette dernière est négligeable et sélective). On observe néanmoins que certaines espèces réapparaissent depuis quelques temps. Enfin, à la réserve satellite du Cap Blanc, la pêche à la ligne est pratiquée à partir du rivage. La présence de filets et de bateaux de pêche fait que les phoques n'utilisent plus la plage du Cap Blanc, qui est pourtant leur habitat privilégié, car ils sont trop dérangés. On

trouve malheureusement des filets mono-filaments perdus et dérivants à la Baie de l'Etoile et au Cap Blanc.

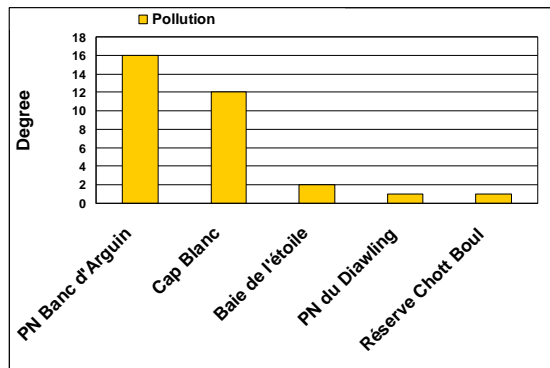
L'exploitation des ressources marines est perçue comme une menace pour le futur au PNBA : au vu de la raréfaction de la ressources à l'extérieur, les pêcheurs exercent une pression politique pour l'ouverture d'une pêche « responsable » dans le parc à certaines dates. Les autorités mauritaniennes ont, jusqu'à ce jour, toujours refusé cette option.

Au PNBA également, la pêche des praires (coquillages) est considérée comme une menace dans le futur. Au Cap Blanc, il y a des projets d'aquaculture à proximité de la réserve satellite, dont les effets potentiels ne sont pas mesurés.

Pollution

Le PNBA est une zone de rétention hydrique. Les déchets (poubelles, plastiques) issus des flottilles de pêche et de la ville de Nouadhibou, une fois entrés dans la zone, n'en ressortent pas. L'impact de cette pression n'est pas encore mesuré, mais il pourrait être fort, notamment sur les tortues vertes.

Cette pression due aux déchets est aussi ressentie fortement dans la Baie de l'Etoile et au Cap Blanc où il y a aussi des épaves de bateaux échoués.



Par ailleurs, toutes les aires marines subissent une pollution par les hydrocarbures à cause des routes de transport maritime et des déchets pétroliers véhiculés par les courants marins (boues de forage, produits de ballastage, dégazage) mais cet effet n'est pas mesuré précisément. La menace est considérée comme sérieuse si une marée noire venait à se produire et en particulier si le pétrole se déposait sur herbiers du PNBA : cela entraînerait une chute des stocks de poisson dans toute la Mauritanie, et certainement au delà.

Infrastructures

Les infrastructures sont une pression dans la plupart des parcs : par exemple au PNBA du fait de la proximité de la route trans-saharienne. Le PNBA et la Baie de l'Etoile subissent la proximité de la ville de Nouadhibou, du port artisanal de Tanit et du port pétrolier, et prochainement de l'aéroport international dont la construction est en prévision.

Au PND, il y a un projet pour goudronner la digue qui passe en bordure du parc (route alternative pour aller au Sénégal, en passant par le barrage de Diama). L'augmentation du nombre de véhicules devrait avoir un effet très néfaste du point de vue écologique et touristique puisque la digue est le meilleur site d'observation des oiseaux, et est traversée par de nombreuses espèces animales.

Autres pressions

Le PND subit une pression particulière du fait de la présence de plantes envahissantes (*Typha*, *Salvinia*, *Prosopis*...) en bordure du parc. Elles imposent une forte contrainte sur la gestion de l'eau dans le parc : leur développement dans le parc est empêché par l'assèchement des bassins en fin de saison sèche. La lutte biologique contre *Salvinia molesta* a été une grande victoire du parc : la retenue du barrage et les canaux d'alimentation menant aux ouvrages ont été traités en faisant des lâchers de *Cirtobagus* (coléoptère aquatique inféodé à cette plante).

Il existe aussi une pression du fait de la présence de pesticides utilisés en amont, sur les terres agricoles drainées par le fleuve Sénégal.

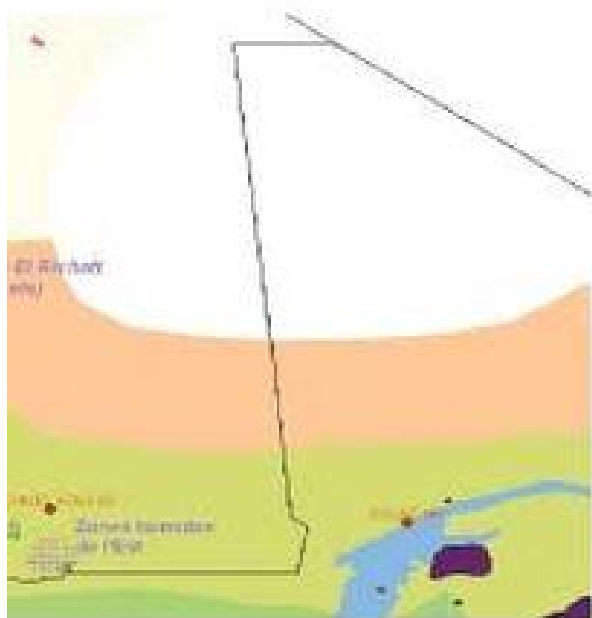
Enfin, dans tous les parcs et en particulier au PNBA, l'accroissement du tourisme de masse est perçu comme une menace (effets sur le plan de la culture Imraguen, perturbation des écosystèmes...).





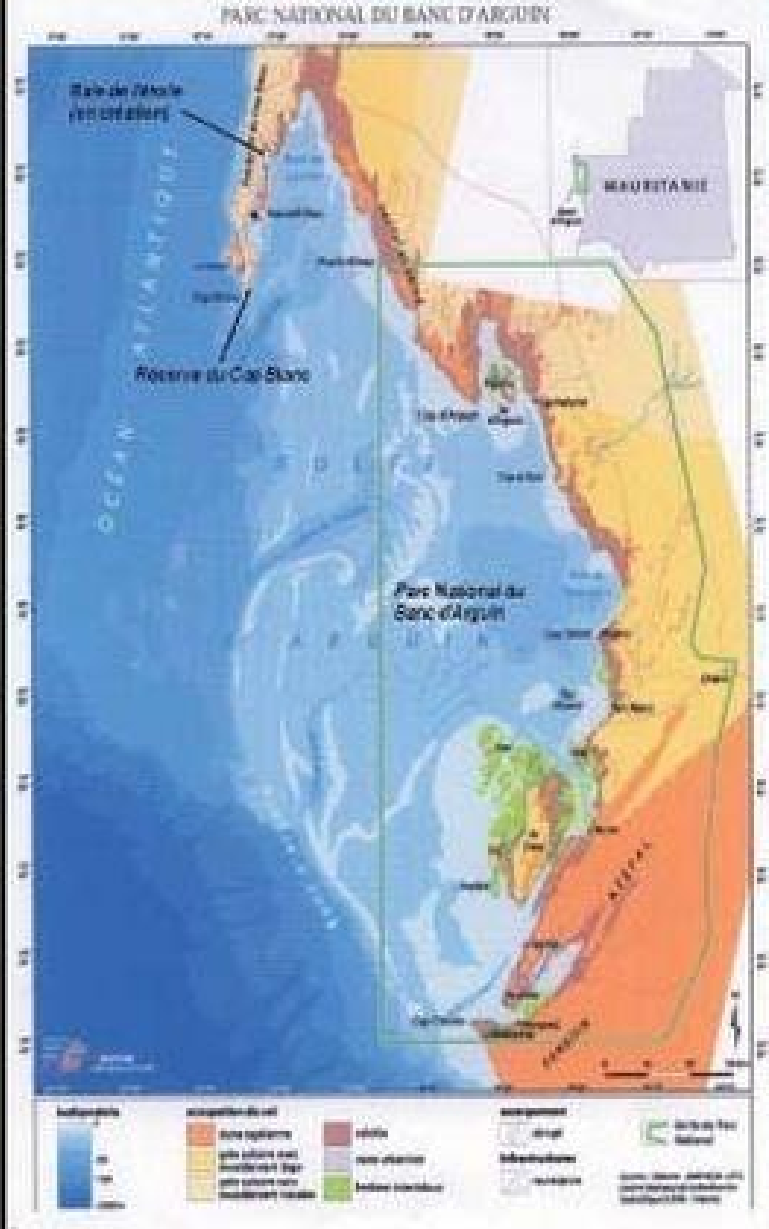
- UICN, Cat 2, Parc National
- UICN, Cat 4, Aire protégée par la conservation
- Réserve de Biosphère





- Écosystème steppe et zones humides du Nord du Sahara
- écosystème / relief zébré atlantique
- Arctique / désert du Sahara
- Écosystème steppe et zones humides du Sud du Sahara
- Arctique : Savanne d'acacia Sahélienne

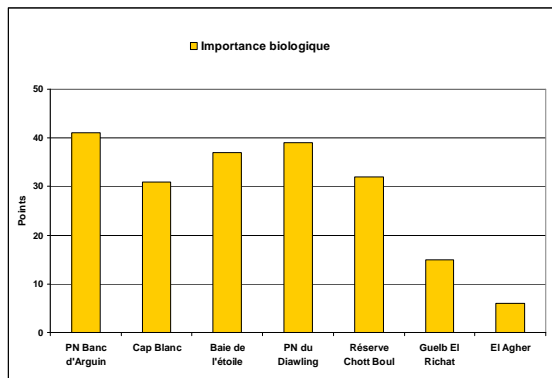




CONTEXTE

Il y avait quatre réponses possibles à cette partie du questionnaire : oui = 5, plutôt oui = 3, plutôt non = 1 et non = 0. Un score de 5 ne signifie pas nécessairement qu'il n'y a aucun problème et un score de 0 n'indique pas un échec total. Les résultats par parcs sont calculés en faisant la somme des scores des différentes questions. Les résultats par question sont des moyennes.

IMPORTANCE ECOLOGIQUE ET SOCIOECONOMIQUE DES PARCS



Toutes les aires protégées de Mauritanie contribuent significativement à la représentativité du réseau (national) dont elles font partie. Les parcs de Mauritanie les plus importants du point de vue biologique sont le PNBA et le PND.

Le PNBA abrite plus de 108 espèces marines (hors invertébrés), 78 espèces d'oiseaux et il comprend une grande diversité d'habitats. Il compte des espèces en danger critique d'extinction (Tortue luth, à écailles) et en danger (Tortue verte, Carouanne, Raie guitare), des espèces vulnérables comme la Gazelle dorcas mais aussi des sous espèces

endémiques de Spatule blanche (*Platalea Leucorodia balsacii*)⁶, et du Héron cendré (ssp *Monicae*)⁷, enfin des plantes comme le Calligonum, l'Acacia. Les populations de ces espèces remarquables sont suffisantes pour en assurer la pérennité. Le parc joue un rôle important du point de vue écologique puisque c'est un axe de migration des oiseaux paléarctiques, et des poissons pour lesquels il joue aussi un rôle important pour la reproduction et la nurserie. En revanche, la diversité structurelle actuelle de l'AP diffère de la diversité structurelle originelle car l'abondance des espèces est en baisse, que ce soit pour les poissons ou les plantes.

Le PND a aussi une grande diversité d'habitats et abrite 250 espèces d'oiseaux, 145 espèces végétales. Il protège la Tortue verte (en danger). Ses espèces rares sont notamment : les outardes (espèce vulnérable) et les spatules. Le Chott Boul a le même contexte biologique, néanmoins il semblerait que l'avifaune diminue chaque année et ce probablement à cause des transformations du milieu qui sont intervenues (45 espèces au comptage de 2003 contre 97 aux Diawling). Ces deux espaces, et en particulier le Chott boul, constituent l'une des rares zone de nidification pour le Flamant nain.

La réserve satellite du Cap Blanc n'a pas un niveau élevé de biodiversité ; la réserve a été créée avant tout pour protéger les phoques moines, espèce en danger critique d'extinction. Sur les 500 phoques moines restant dans le monde, 130 fréquentent la zone qui s'étend du Cap Blanc au Sahara Occidental. Néanmoins, dans la réserve à proprement parler, il ne resterait aujourd'hui seulement que deux mâles à demeure. La réserve comprend des espèces végétales endémiques, associées au désert côtier brumeux (6% d'endémisme) : *Limonium chazeli*, *Lotus chazeli*, *Teclion char...*

La Baie de l'Etoile comprend les mêmes espèces végétales endémiques. Elle abrite aussi occasionnellement des phoques moines, ainsi que le Périophtalme (*periopthalmus barbarus*), une espèce typique des mangroves ouest africaines et des vasières à *Spartina maritima* isolée au niveau local ; la Dorade royale et le Mulet jaune, qui sont menacés (forte réduction localement) fréquentent la zone. L'aire protégée protège plus de 50 espèces de poissons et des invertébrés. Ce site est très favorable pour la reproduction et l'alimentation de nombreuses espèces halieutiques.

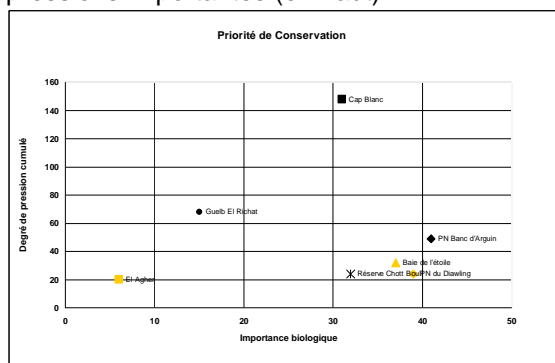
⁶ La sous espèce du Banc d'Arguin se distingue de l'espèce nominale par une taille légèrement inférieure et l'absence de tache jaune sur le bec.

⁷ La différence de plumage par rapport à l'espèce européenne de héron cendré est telle que certains la considèrent comme une espèce à part entière en la nommant héron pale.

A Guelb el Richât, il y aurait encore deux à trois espèces d'antilopes en danger critique d'extinction (Addax) ou vulnérables (gazelles dorcas, Mouflons) mais ces informations nécessitent confirmation et quantification.

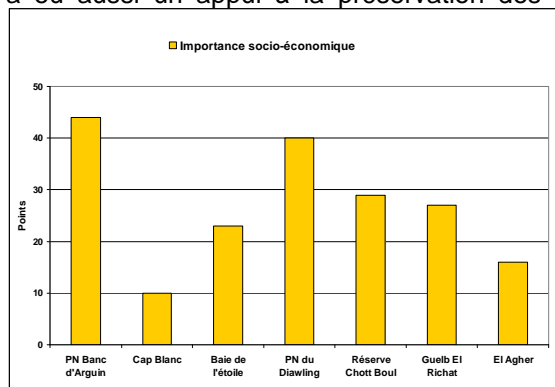
Il reste très peu d'espèces à El Agher puisque toutes les espèces rares ou menacées qui étaient autrefois présentes sont aujourd'hui totalement éteintes. Il demeure néanmoins une population de crocodiles du Nil (curiosité scientifique).

Le graphique ci-dessous fait ressortir les parcs où il faut agir en priorité à l'heure actuelle, c'est-à-dire les parcs qui ont une forte importance biologique, à droite, et ceux qui sont actuellement soumis à des pressions importantes (en haut) :



Concernant l'importance économique des parcs, le PNBA induit des revenus pour les communautés locales, surtout via les activités de transformation et les emplois dans la surveillance.

Ce parc abrite des espèces de plantes (*Salvadora persica*) et d'animaux (Mulet, Courbine, Gazelle dorcas) de haute importance économique. Les Imraguens en dépendent pour leur subsistance. Plusieurs projets, comme le projet UICN/FIBA sur la restauration de la flottille de lanches ont apporté aux communautés locales des possibilités de développement par l'usage durable des ressources. Il y a eu aussi un appui à la préservation des savoirs faire locaux, un appui à l'écotourisme et aux



activités de transformation réalisées par les femmes (notamment en matière d'hygiène). Des prêts à taux zéro ont été mis en place. Une maison des jeunes a été construite et des voitures ont été achetées pour chaque coopérative villageoise. Une unité de dessalage devrait être mise en place dans les villages grâce à la Coopération espagnole. Il reste néanmoins des problèmes en matière d'éducation, de santé, de transport, d'électrification, et surtout d'eau. L'interdiction aux villages d'utiliser des pirogues motorisées (excepté à Agadir) limite les options de transport pour l'évacuation de malades ou de blessés ou pour la sécurité en mer des lanches...

La Baie de l'Etoile abrite des espèces comme la Courbine, ou la Daurade qui ont une forte importance économique localement.

En revanche, la réserve satellite du Cap Blanc a une faible importance socio économique car c'est un site isolé, qui n'est pas une source d'emploi pour les communautés locales.

Les communautés locales du PND et du Chott Boul dépendent des ressources des deux aires protégées pour leur subsistance, que ce soit pour le pâturage, la pêche ou l'artisanat. Les deux AP abritent des espèces de forte importance économique comme les poissons (mulets), ou les crevettes. Le PND a beaucoup contribué au développement des communautés locales : des centres communautaires artisanaux ont été mis en place dans les villages afin de faciliter le travail de confection des nattes ; des machines à coudre, des produits de tannage et de tissage ont été distribués à des groupes de femmes. Les pêcheurs ont été dotés d'un fonds de roulement pour

l'acquisition de matériel de pêche et d'un appui à la formation en charpenterie qui a permis la confection de cinq Doris test pour la coopérative des pêcheurs, et par la suite de 16 pirogues de type sénégalais, traditionnelles, en location vente avec une subvention de 50 %. Plus récemment, les riverains ont bénéficié d'activités plus étendues et transversales comme le micro crédit pour l'artisanat, la pêche et le maraîchage. Au Chott Boul, deux classes ont été mises en place avec l'appui des agents de la Marine.

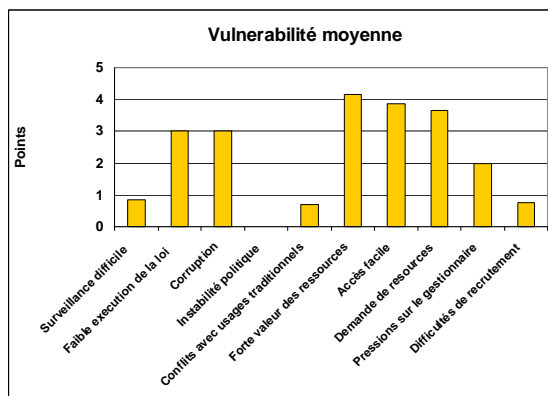
Guelb el Richât a un potentiel de développement pour les communautés locales que ce soit via le tourisme, ou via l'élevage. Le projet de création de l'AP a déjà permis la mise en place d'une radio dans les villages, ce qui est un net progrès dans cette région très enclavée. En ce qui concerne les ressources de l'AP, les graminées annuelles ont une forte importance économique puisque ce sont les principales sources de pâturage pour les animaux de la zone et qu'elles servent aussi à la construction de cases ; les reliques d'acacia sont les seules ressources ligneuses.

Les AP de Mauritanie n'abritent généralement pas d'éléments de type religieux. Néanmoins, le cimetière de Tidra au PNBA est considéré comme un élément important pour les populations. Guelb el Richât était un site d'habitats préhistoriques : on y trouve des ensembles funéraires et des stations rupestres.

En ce qui concerne les éléments inhabituels d'importance esthétique, on peut noter l'île d'Agadir au PNBA et le cratère du Guelb el Richât.

Excepté El Agher, toutes les AP ont une forte valeur récréative. Au PNBA, on peut mentionner le Cap Timiris et le Cap Tafarit par exemple. Le PND a un fort potentiel touristique avec la proximité de la ville de Saint Louis au Sénégal (qui est d'ailleurs incluse dans la réserve de Biosphère transfrontalière). Il existe cependant aujourd'hui une limitation à la fréquentation touristique à cause de la nécessité, pour les européens, d'avoir un visa pour entrer en Mauritanie.

VULNERABILITE



Les gestionnaires des AP identifient globalement les mêmes difficultés dans tous les parcs : la forte valeur des ressources des parcs (notamment des espèces comme *Sporobolus Robustus* au PND ; les espèces halieutiques dans les aires marines ; la Langouste au Cap Blanc, la Dorade royale, le Mulet, la Courbine, à la Baie de l'Etoile ; le bois dans les aires terrestres) et la forte demande qui existe pour ces ressources, l'accès facile des parcs. Certaines pressions ont été considérablement réduites comme la pêche des tortues au PNBA. Néanmoins, il y a encore une forte demande pour la pêche des sélaciens.

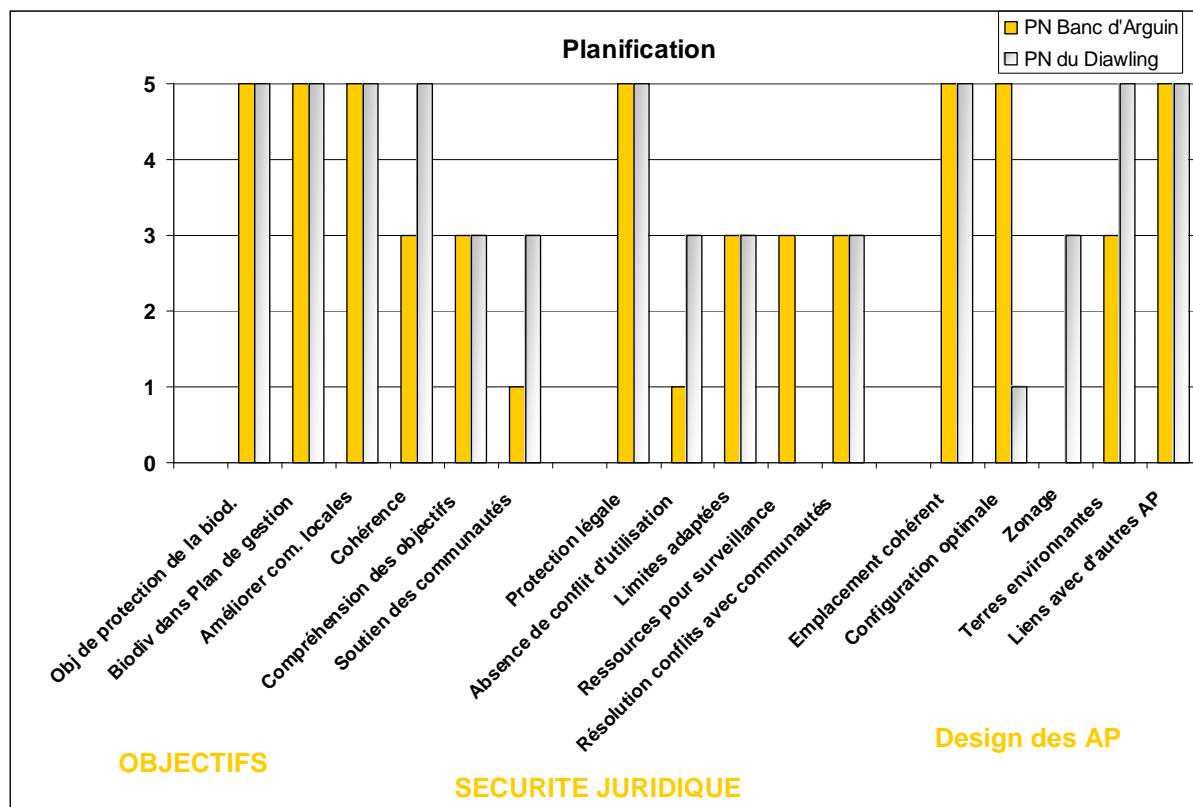
Comme dans beaucoup de pays de la sous région, l'application de la loi est parfois déficiente (en particulier à El Agher et à la Baie de l'Etoile) et la corruption existe mais n'est, semble-t-il, pas fréquente.

La surveillance est en revanche relativement facile (excepté au Banc d'Arguin du fait de sa taille) et il y a peu de conflits avec des usages traditionnels des populations dans les aires protégées (sauf à El Agher, où les populations pratiquent la chasse à l'Outarde).

EFFICACITE DE LA GESTION

Dans la mesure où seuls le PNBA (incluant la réserve satellite du Cap Blanc pour sa gestion) et le PND sont réellement opérationnels, cette partie ne traite que des parcs du Banc d'Arguin et du Diawling.

CONCEPTION (OBJECTIFS ET PLANIFICATION)



Objectifs

Les deux parcs ont pour objectif la protection de la biodiversité et l'amélioration de la qualité de vie des populations. Des objectifs spécifiques à la biodiversité sont définis dans leurs plans de gestion. Ces objectifs sont clairs et relativement bien compris par les agents de terrain et par les employés, et la gestion est cohérente avec ces objectifs.

En ce qui concerne l'appui par les communautés, l'acceptation par les Imraguens de certaines restrictions d'accès aux ressources demeure néanmoins source de tension en dépit du fait que le parc leur confère un droit exclusif sur la pêche, avantage très important. Les Imraguens ne sont pas une entité définie du point de vue ethnique, linguistique ou clanique. Ce groupe social n'est pas non plus limité au seul PNBA, d'où une série de problèmes liés à la définition des « résidents » du PNBA, avec les Imraguens des villages compris entre Mamghar et Nouakchott. Ce point n'est pas anecdotique puisque le droit d'accès aux ressources halieutiques exceptionnelles du parc est réservé aux seuls résidents du PNBA⁸. Il y a là un sujet épineux, bien sûr lié à l'histoire ancienne et contemporaine de la Mauritanie, mais qui continuera d'être une source de problèmes juridiques et de revendications de la part des autres pêcheurs nationaux. De plus, il faut noter que les Imraguens ont développé leurs différentes pêcheries selon la demande extérieure (requins, courbines, puis espèces nobles telles que soles, daurades) ce qui signifie que d'autres acteurs sont en fait indirectement bénéficiaires de ces droits d'accès aux ressources halieutiques du PNBA. C'est paradoxal lorsque les espèces pêchées sont menacées et devraient au contraire être l'objet de mesures de conservation strictes dans le parc national.

⁸ A noter que le droit mauritanien ne précise nulle part une forme de droit d'accès particulier dans la pêche.

Au PND, il y a un réel soutien des populations, qui s'explique par la vocation du parc et ses règles, très favorables aux communautés locales.

Des conflits avec les pêcheurs illégaux existent à la réserve satellite du Cap Blanc. Il n'y a pas de communautés locales et les ressources sont exploitées illégalement par les populations de Nouadhibou.

Sécurité juridique

Les deux parcs sont inscrits dans la loi et un décret spécifique existe pour la réserve satellite du Cap Blanc. Néanmoins, il y a encore des conflits non résolus concernant les droits d'utilisation, en particulier au PNBA. De tels problèmes ne sont pas observés au PND et les conflits avec la communauté sont relativement bien résolus.

Le PNBA a une très grande taille (plus d'un million d'ha), et ses limites sont bien adaptées. A noter néanmoins que les limites, notamment dans la partie marine, ne correspondent pas à une entité écologique particulière et que le Golfe d'Arguin s'étend sur une superficie double de celle du parc, à l'Ouest. En revanche, les limites du Diawling pourraient être améliorées, en particulier en intégrant la réserve du Chott Boul au sein du PND mais aussi les écosystèmes dunaires très importants d'un point de vue biologique.

Le PNBA dispose de suffisamment de ressources pour la surveillance, alors que le PND estime qu'il y a un réel manque en ce domaine.

Design des AP

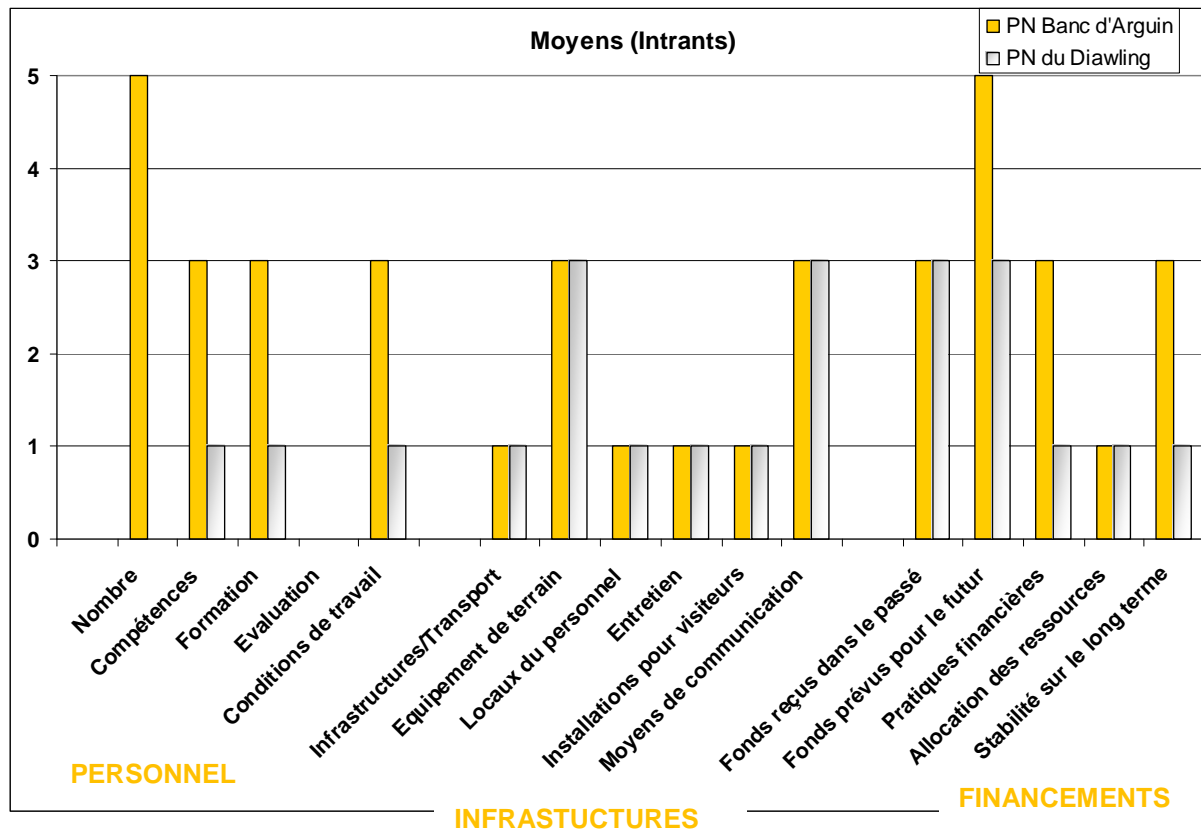
Cette partie vise à évaluer si le plan et la configuration des AP optimisent la conservation de la biodiversité. L'emplacement, la taille et la configuration du PNBA sont judicieux et conformes aux objectifs. En revanche, la configuration du PND n'est pas optimale puisque certains écosystèmes importants n'ont pas été inclus officiellement dans le parc alors que celui-ci les gère en pratique. Ces espaces bénéficient d'une certaine protection depuis qu'ils ont été inclus dans la réserve de Biosphère transfrontalière, néanmoins cette protection n'est pas aussi forte que celle que conférerait le statut de parc national.

Il y a un plan de zonage pour le PND et plus généralement pour la réserve de biosphère. En revanche, le zonage du PNBA est encore en cours. Ce zonage, en particulier des 600 000 ha de partie marine, doit être finalisé de façon urgente : celle-ci comprend plusieurs écosystèmes particuliers très différents, en particulier les herbiers de la partie Sud qu'il faut protéger en priorité.

L'utilisation des terres environnantes est jugée optimale au PND. En revanche, au PNBA, il y a des pressions proches sur la partie maritime (pollution, pression de pêche).

En matière de connectivité des écosystèmes, le PND est relié au Chott Boul. De plus, il est à proximité du parc des oiseaux du Djouf, au Sénégal. Le PNBA est un ensemble écologique en soi au vu de sa taille. Les espèces migratrices présentes dans ce parc fréquentent aussi d'autres aires protégées de la sous-région (tortues marines, oiseaux migrateurs, espèces de poisson...), voire de plus loin (Europe).

MOYENS (INTRANTS)



Personnel

Le personnel est jugé en nombre suffisant au PNBA : l'effectif est même en cours de réduction car un audit organisationnel a préconisé de ramener l'effectif à seulement 80 personnes. La répartition actuelle du personnel n'est cependant pas optimale.

Les personnels du PNBA sont considérés comme compétents : compétence en gestion de la faune (formation à l'école de Garoua) et en gestion communautaire, compétences spécifiques sur l'observatoire qui se met en place. Néanmoins, le manque d'une formation adaptée à la gestion des aires protégées dans la sous région est noté. A la réserve satellite du Cap Blanc, les compétences du personnel sont en construction. Le personnel du PNBA et du Cap Blanc ont accès à des formations : il existe un plan de formation, et il y a des financements pour le mettre en œuvre, au moins partiellement.

Au PND, il y a 43 personnels permanents dont cinq cadres et dix écogardes. Les besoins notés sont notamment : le manque de personnel assermenté pour procéder aux constatations et arrestations sur le terrain, un responsable de l'écotourisme, et un pour la communication. Les compétences sont jugées insuffisantes et le personnel manque d'accès aux formations, surtout le personnel de terrain. Un audit organisationnel est en perspective, avec le soutien de la Coopération espagnole.

L'autoévaluation du personnel est en train d'être mise en place au PNBA. Au PND, il n'y a pas encore d'évaluation.

Au PNBA, les conditions de travail sont bonnes mais les conditions de vie sont difficiles sur le parc : les familles sont séparées car il n'y a pas de possibilité de scolariser les enfants sur place. Par ailleurs, le personnel de terrain souligne le manque de prise en charge médicale, pourtant usuelle dans le pays. Au PND, les conditions ne sont pas suffisamment attrayantes pour garder les cadres. En revanche, les conditions de travail des écogardes, qui sont issus de la zone, sont plutôt bonnes. Au Chott Boul proche, le site est surveillé par des militaires en poste (marins).

A noter qu'à Guelb el Richât, le site est surveillé par l'Administration régionale de l'environnement.

Infrastructures

Au PNBA, les moyens de transport sont bons : le nombre de voitures disponibles est important (> 10), il y a cinq embarcations et la confirmation de l'achat de trois nouvelles embarcations en 2008. En revanche, au PND, il n'y a que deux ou trois voitures dont une seule sur le terrain et deux motos. Les équipements de terrain sont satisfaisants dans les deux parcs (au PND par exemple, des malles d'analyse de la qualité de l'eau sont disponibles).

Les locaux pour le personnel ne sont pas adéquats au PNBA : le parc est très long et il manque de postes secondaires. Néanmoins, des locaux sont en construction ce qui devrait permettre une plus grande présence des cadres dans le parc. Les moyens de communication sont opérationnels : au PNBA, il y a un contact radio permanent, et au PND, la communication par le téléphone est possible. Dans la réserve du Chott Boul, il n'y a pas de matériel. Au Cap Blanc, les infrastructures sont bonnes et la proximité de la ville rend les conditions de vie faciles.

Le matériel n'est entretenu de façon optimale dans aucun des parcs, d'après les gestionnaires.

En ce qui concerne les infrastructures touristiques, la direction du PNBA ne gère pas les campements touristiques, mais ce sont plutôt les coopératives. Il y a un centre d'interprétation environnemental dans la réserve du Cap Blanc. Au PND, il existe des cases de passage pour les touristes au niveau du bureau principal, mais qui ne s'avèrent pas rentables pour le moment.

Financements

Les deux parcs ont bénéficié de financements satisfaisants dans le passé. Ils ont toujours été soutenus financièrement par l'Etat mauritanien. Ce dernier est le premier bailleur du PNBA (1,356 M € de budget de fonctionnement dont 1 M € provient des fonds de contrepartie de l'accord de pêche Mauritanie – Union Européenne). Le budget du PND est de 73 M de Ouguiya par an (soit environ 200 000 €) dont 67 M destinés au fonctionnement. Le PND perçoit également 2 M de Ouguiya (5 500 €) provenant des droits d'entrées sur le site (chiffres 2002) et versés sur un compte géré par la direction. En revanche, les marges de manœuvre sur ce budget sont faibles.

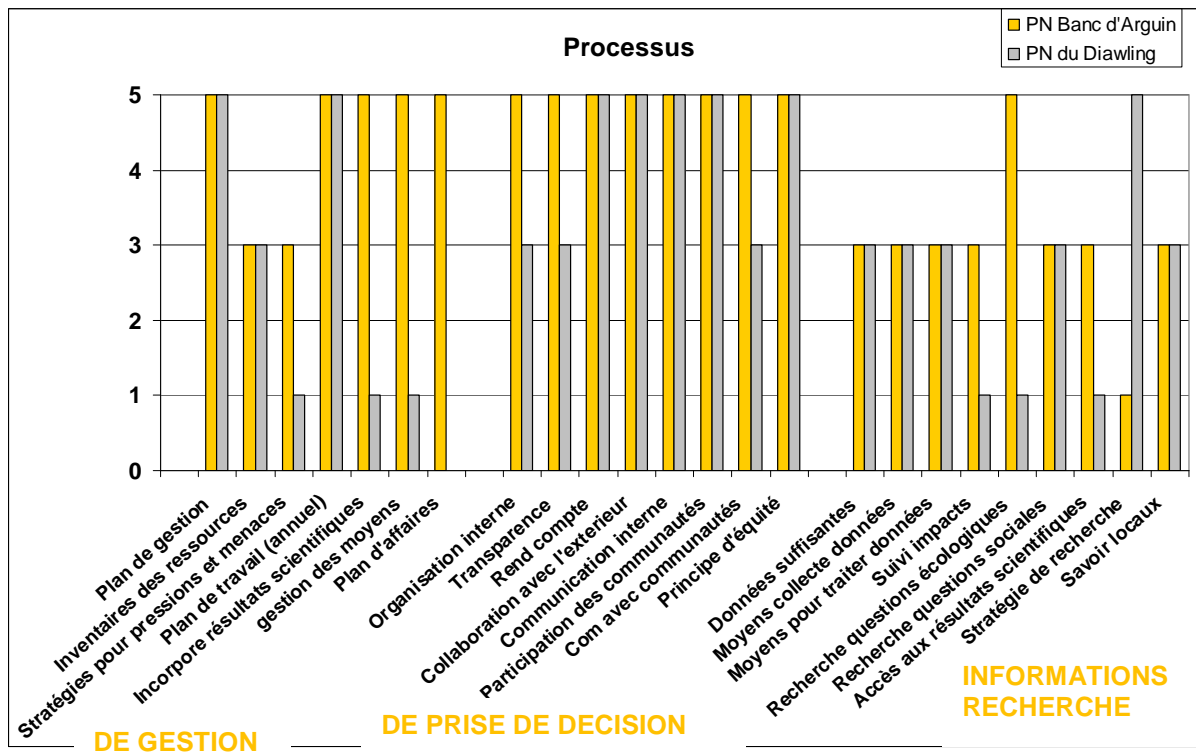
Par ailleurs, les parcs ont bénéficié du soutien des bailleurs de fonds : le PNBA reçoit le support de la FIBA et d'autres bailleurs depuis près de 20 ans (FIBA : 575 989 € en 2005, 735 854 € en 2006 ; les autres bailleurs étaient la GTZ, la France, l'UICN, la Hollande, le WWF). Le PND a été appuyé par le Fonds Français pour l'Environnement mondial (FFEM) de 1999 à 2001 (609 000 € au total) et la Coopération néerlandaise. Il y a eu un projet UICN pour l'ensemble de la RBT, de 810 000 € de 2004 à 2007.

En ce qui concerne l'avenir, le PND est en recherche de nouveaux financements : il est actuellement en négociation avec plusieurs bailleurs notamment pour une convention d'1 M d'€ répartis sur trois ans avec la Coopération espagnole ; la Coopération française pourrait s'engager sur 5 M d'€ pour quatre ans (AFD). Enfin le parc devrait bénéficier d'un appui dans le cadre de la deuxième phase du PRCM.

Le PNBA est en train de finaliser la mise en place d'un fonds fiduciaire, qui devrait être créé dès l'année prochaine. L'Etat mauritanien s'est engagé à contribuer à hauteur de 2 M d'€, et la FIBA pour le même montant. Le fonds pourra être ouvert aux autres AP, ce qui paraît souhaitable pour éviter une mise en concurrence (discussions en cours).

Des procédures de gestion financières ont déjà été mises en place au PNBA.

PROCESSUS DE GESTION



Planification de la gestion

Le PNBA et le PND ont des plans de gestion pour la période 2005-2009. Au PNBA, il y a des plans d'action annuels et il existe un plan d'affaire depuis 2006. Il y a une bonne gestion des moyens et les résultats de la recherche scientifique sont incorporés dans les décisions de gestion. En revanche, la stratégie d'analyse des menaces et pressions n'est pas encore terminée.

Au PND, les pressions actuelles et futures sont connues par les gestionnaires et des stratégies sont élaborées pour y répondre. Les données des inventaires sont incomplètes. Il y a de la recherche en cours, surtout par des universitaires, mais les résultats ne sont pas systématiquement incorporés dans la gestion et la planification.

Gestion de la prise de décision

Au PNBA, l'organisation interne est claire : il existe un organigramme avec des fiches de postes. La prise de décision est transparente : il y a des réunions de suivi de la planification et des rapports périodiques. Le conseil d'administration du parc se réunit deux fois par an. Les Imraguens sont concertés sur les décisions : il y a des ateliers de concertation annuels. C'est même un principe inscrit dans la loi. Pour s'assurer du respect du principe d'équité dans la prise de décisions, il y a des délégués pour chacun des groupes sociaux (femmes...).

A noter que les femmes sont majoritaires autour du PND car la plupart des hommes travaillent à Nouadhibou ou à Nouakchott.

Recherche, évaluation et suivi

Au PNBA, il existe de nombreuses données mais elles ne sont pas toujours disponibles pour les gestionnaires. Il existe des moyens pour collecter les données et pour les traiter : logiciels, base de données. Surtout, le parc est appuyé par l'Institut Mauritanien de Recherche sur l'Océanographie et la Pêche (IMROP), localisé à Nouadhibou. L'IMROP assure en particulier un suivi de la pêche Imraguen depuis 1998 (suivi de l'état des ressources) : 7 enquêteurs permanents de l'IMROP sont présents sur

le PNBA (à noter qu'ils ne bénéficient que de très peu d'appui de la part du parc en terme d'infrastructures et de logistique).

Au PND, il y a un suivi des activités légales (prélèvements). En revanche, il est difficile de suivre les activités illégales (surpêche). L'IMROP mène des recherches sur le potentiel halieutique des bassins... Il y a des recherches sur le Typha, la mangrove (thèses en cours), sur les phacochères, sur les pêcheries et sur la gestion de l'eau. Il y a aussi un projet en cours sur les microorganismes.

Il n'y a pas encore de stratégie de recherche formalisée dans aucun des deux parcs, et il n'y a pas eu de formulation spécifique des besoins. Au PNBA, le conseil scientifique est actif alors qu'il n'est pas encore opérationnel au PND. Il existe un schéma directeur de recherche au PND, mais son application est confrontée à un problème de financement.

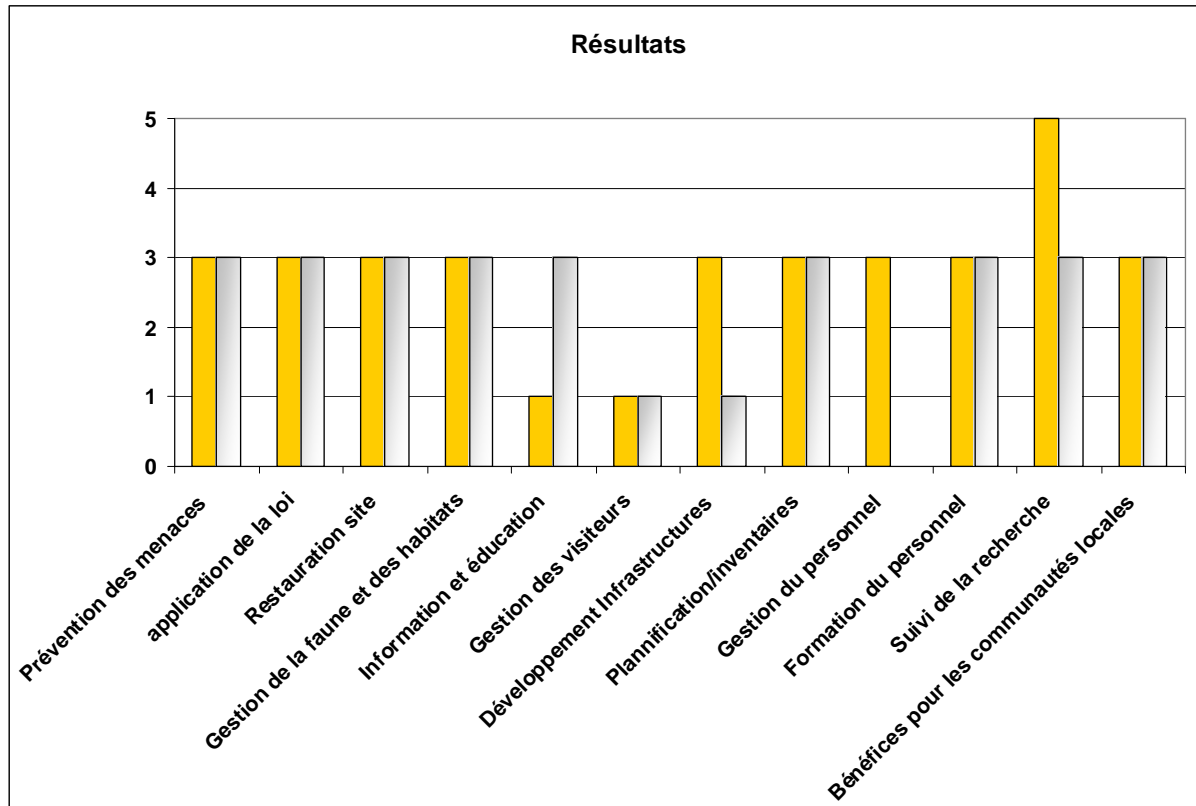
La recherche sur les thèmes sociaux en est encore à ses débuts au PNBA : il y a eu des études sur la société Imraguen et les coopératives... Au PND, il y a eu des recherches sur le co-développement (étude VSA) et sur le microcrédit.

Le personnel du PNBA a accès aux réseaux scientifiques : il participe à des séminaires sur les aires marines protégées et il y a de nombreuses rencontres avec l'IMROP. En revanche, il existe un problème de communication, en interne, des données au sein de la direction du PNBA : un chargé de communication vient d'être recruté et il devrait notamment créer un site intranet.

Les deux parcs utilisent les savoirs locaux pour améliorer la gestion. Une fois les réticences levées des deux côtés, le PNBA a eu de nombreux échanges avec les pêcheurs pour identifier toutes les zones de pêche et leur donner une dénomination : ils ont apporté des informations précieuses sur la distribution des espèces. Ce travail sur les savoirs traditionnels est exceptionnel et presque unique en son genre. Les pêcheurs ont aussi été mis à contribution pour le zonage du parc. Idéalement, ces travaux devraient aider à définir les bases d'un zonage fin, croisant données scientifiques et culturelles, qui garantiraient une bonne acceptation de la part des populations locales. Par ailleurs, l'IMROP restitue les résultats de ses recherches dans les villages et les observations des populations permettent d'enrichir les résultats. Au PND, la population a surtout été consultée pour la gestion hydraulique : deux ouvrages ont été construits sur l'avis et le conseil des pêcheurs locaux pour permettre la migration des poissons. En outre le rythme des inondations des bassins suit une logique qui intègre les préoccupations des usages et des usagers (pêcheurs, cueilleuses et éleveurs).

RESULTATS

Cette partie reflète les résultats de la gestion des deux principaux parcs de Mauritanie ces deux dernières années.



Globalement, les parcs ont eu de bons résultats pour :

- la prévention des menaces : au PND, il y a une surveillance de la pêche illicite par la gendarmerie ; au PNBA, un système de surveillance opérationnel a été mis en place et un travail important des comités de pêche s'est déroulé,
- l'application de la loi est à un niveau jugé plutôt correct,
- la restauration des sites : au PNBA, un système de gestion des déchets a été mis en place. Il s'agit par ailleurs d'une activité centrale dans la gestion du PND,
- la gestion de la faune et des habitats : au PNBA, le calendrier de pêche a été établi avec les Imraguens ; au PND, il y a eu des efforts sur l'habitat des crocodiles, et la création de nichoirs,
- la planification et les inventaires : au PNBA, il y a eu des dénombrements réguliers ; au PND, il y a eu des suivis d'oiseaux ; au Cap Blanc, un inventaire sur les mammifères marins a été conduit,
- la formation du personnel, même si des lacunes demeurent,
- le suivi de la recherche,
- les bénéfices pour les communautés locales, même si celles-ci revendiquent toujours plus d'apports, notamment dans les domaines sociaux.

Par ailleurs, le PNBA a aussi de bon résultats sur

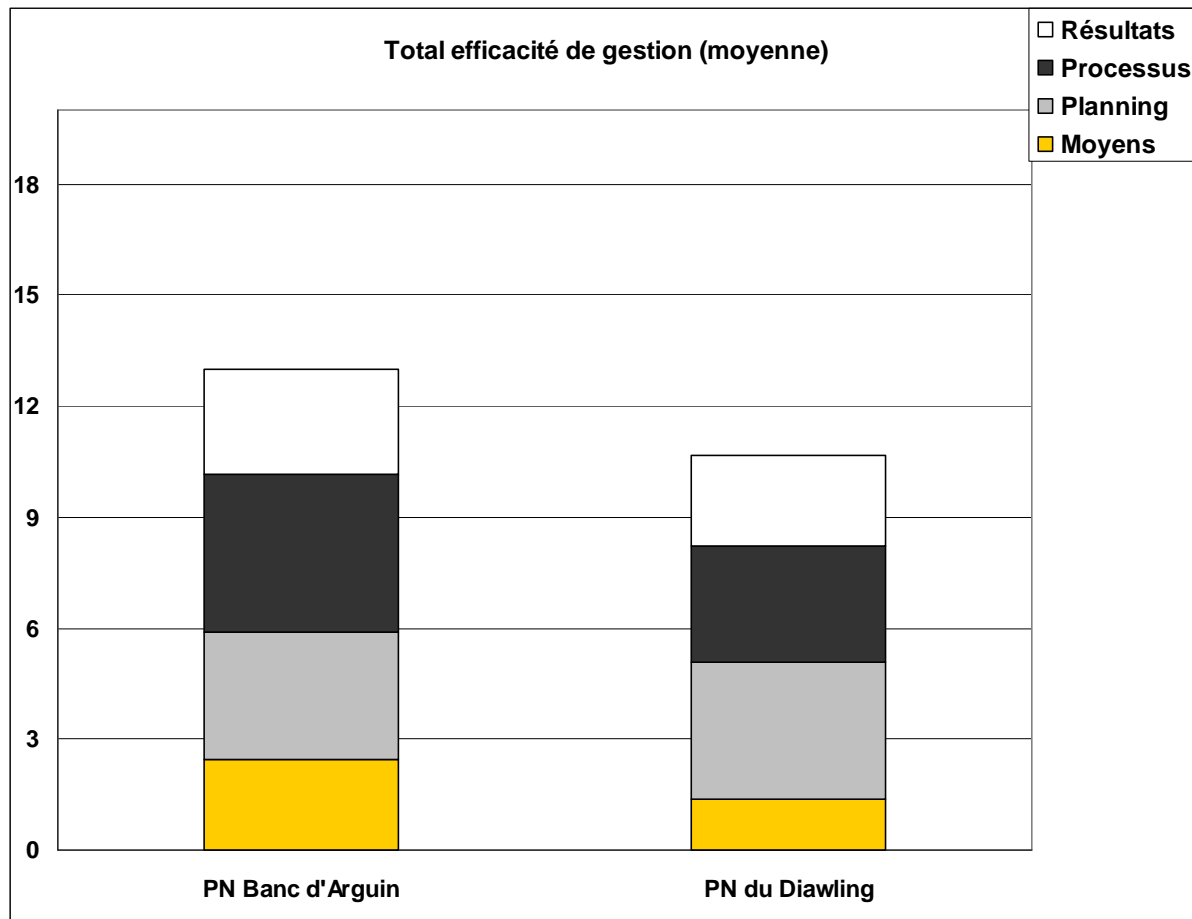
- le développement de l'infrastructure : des réhabilitations et des investissements pour les bâtiments ont eu lieu. Un centre et un circuit d'interprétation ont été mis en place,
- la gestion du personnel.

En revanche, des efforts sont à faire sur l'éducation environnementale : le PNBA a tendance à consacrer ses efforts principalement aux questions de conservation. Au PND, un document sur le parc a été distribué, et des élèves ont été amenés dans le parc en 2004. Au Cap Blanc, il y a eu plusieurs actions de sensibilisation à Nouadhibou, autour du thème du Phoque Moine, par des ONGs .

En ce qui concerne les bénéfices pour la communauté locale (se reporter à la partie « importance économique des parcs »), il apparaît que les populations des deux parcs ont de fortes attentes vis-à-vis de la direction, même si de nombreux projets ont déjà été réalisés. Les Imraguens restent une population en bas de l'échelle sur les plans sociaux et économiques en Mauritanie, et ils ont encore de fortes attentes vis-à-vis de l'administration du parc, en particulier concernant la santé et l'éducation : ils attendent que la direction soit un relais de leurs attentes auprès des administrations en charge de la santé et de l'éducation à Nouakchott. Ils souhaiteraient l'affectation d'un infirmier à temps plein dans le parc au lieu d'un infirmier qui passe une fois par mois : ils attendent que le parc finance le complément (incitation) pour que cet infirmier soit intéressé à venir s'installer. Au PND, la population considère que les activités de pêche, agriculture, maraîchage sont menacées car des pêcheurs extérieurs veulent entrer dans le parc. Elle demande que le parc assure une surveillance plus active.

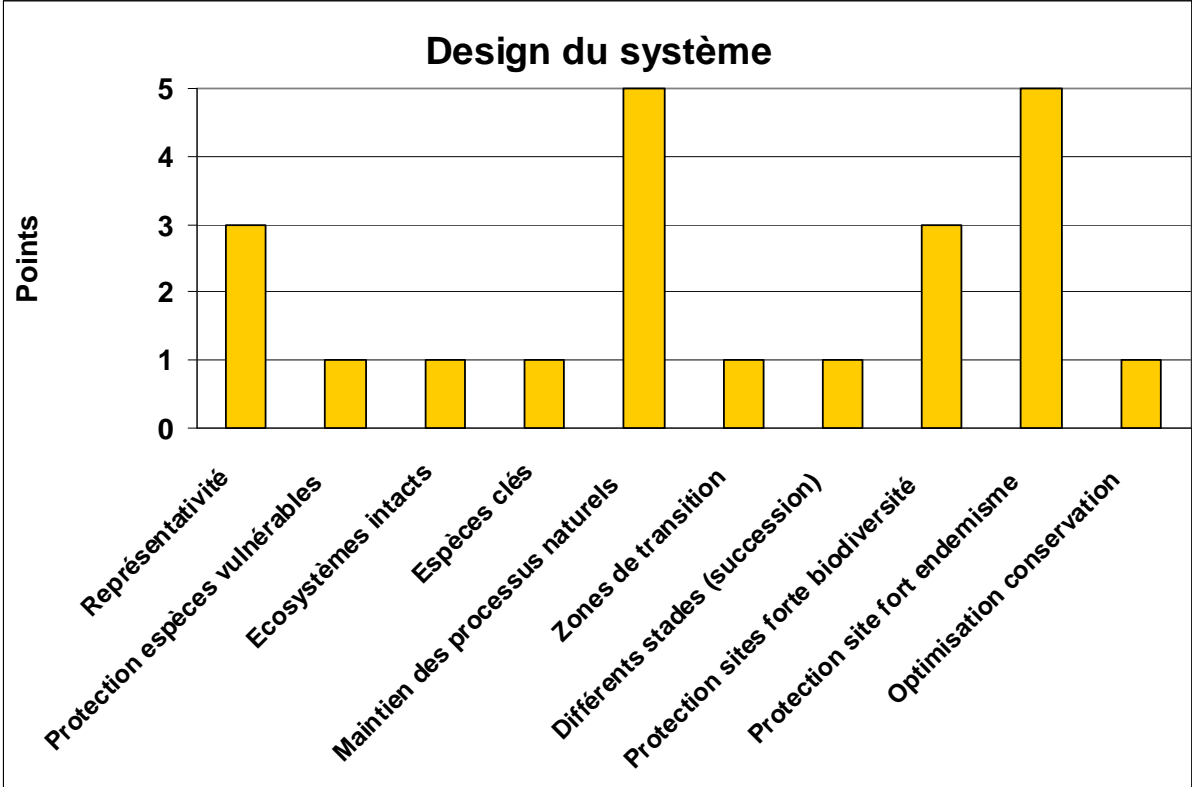
TOTAL EFFICACITE DE GESTION

Le graphique ci-dessous résume les résultats des différentes rubriques (conception et planification, processus de gestion, moyens et résultats). Au total, la gestion dans l'ensemble des parcs apparaît moyenne.



LE RESEAU DES AIRES PROTEGEES DE MAURITANIE

CONCEPTION GLOBALE DU RESEAU



Le réseau d'aires protégées de Mauritanie est bien représentatif de la diversité des écosystèmes marins. Les sites où il y a de l'endémisme sont protégés : il y a deux espèces endémiques au PNBA et le Phoque moine à la réserve satellite du Cap Blanc, bien que non endémique, y trouve là un site d'importance mondiale pour sa survie. Néanmoins, d'une manière générale, le plan et la configuration du réseau d'AP n'optimisent pas encore la conservation complète de la biodiversité.

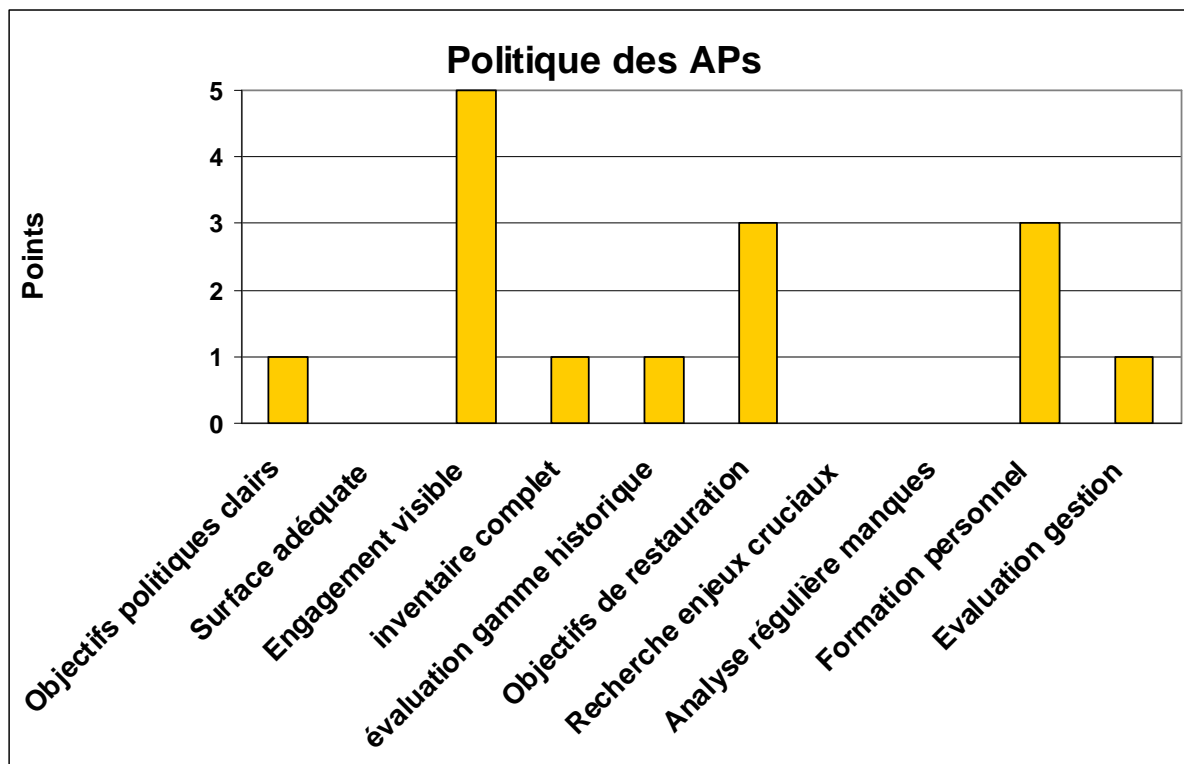
Le réseau ne couvre pas les zones humides de l'Est où il existe près d'une centaine de lacs ou mares : le lac de Mahmouda par exemple, où ont été comptées récemment plus de 6 000 cigognes blanches, va être proposé comme site RAMSAR, ou encore Mâle, Aleg etc. La Coopération allemande est très active dans cette région (production d'un livre fin 2007 sur ces zones humides) dans le cadre de leur projet de « gestion intégrée des ressources naturelles dans l'Est mauritanien (GIRNEM) » et un inventaire devrait aussi être financé par la FIBA.

De plus, il apparaît que le réseau d'aires protégées ne protège pas bien les espèces terrestres comme les Gazelles saharo sahéliennes, l'Outarde, le Lièvre. Certaines espèces végétales sont en train de disparaître comme *Mitragina* (à cause de la salinisation), *Acacia siberianna*.

Le réseau des parcs et réserves de Mauritanie n'est généralement pas constitué d'écosystèmes intacts (biodiversité native). Le PND est un site restauré et les sites de El agher et Guelb el Richât présentent différents degrés de dégradation.

Il n'y a pas de protection particulière des zones de transition entre les écosystèmes : en particulier il n'y a pas de protection de la zone entre le PND et le PNBA (certes immense).

POLITIQUES DES AIRES PROTEGEES



La Mauritanie s'est dotée d'un Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) et d'une stratégie nationale, mais il n'existe pas encore de politique spécifique aux aires protégées. La création de la nouvelle Direction des Aires Protégées et du Littoral (DAPL) est un pas dans cette direction. De plus, il existe un engagement visible pour un réseau viable et représentatif d'aires protégées en Mauritanie et, comme expliqué précédemment, le premier bailleur des aires protégées mauritaniennes est le Gouvernement.

La surface de terrain protégée n'est pas encore adéquate. Le PNBA est un ensemble complet mais ce n'est pas vrai pour les autres aires protégées. En particulier, la réserve satellite du Cap Blanc est très petite. Il existe un inventaire des oiseaux du pays mais les inventaires pour les mammifères, et les reptiles, sont incomplets et les invertébrés ne sont pas couverts. La monographie existante est encore très incomplète.

Il y a des objectifs de restauration pour les écosystèmes sous-représentés et/ ou qui ont fortement diminué. C'est vrai tout au moins pour le Diawling.

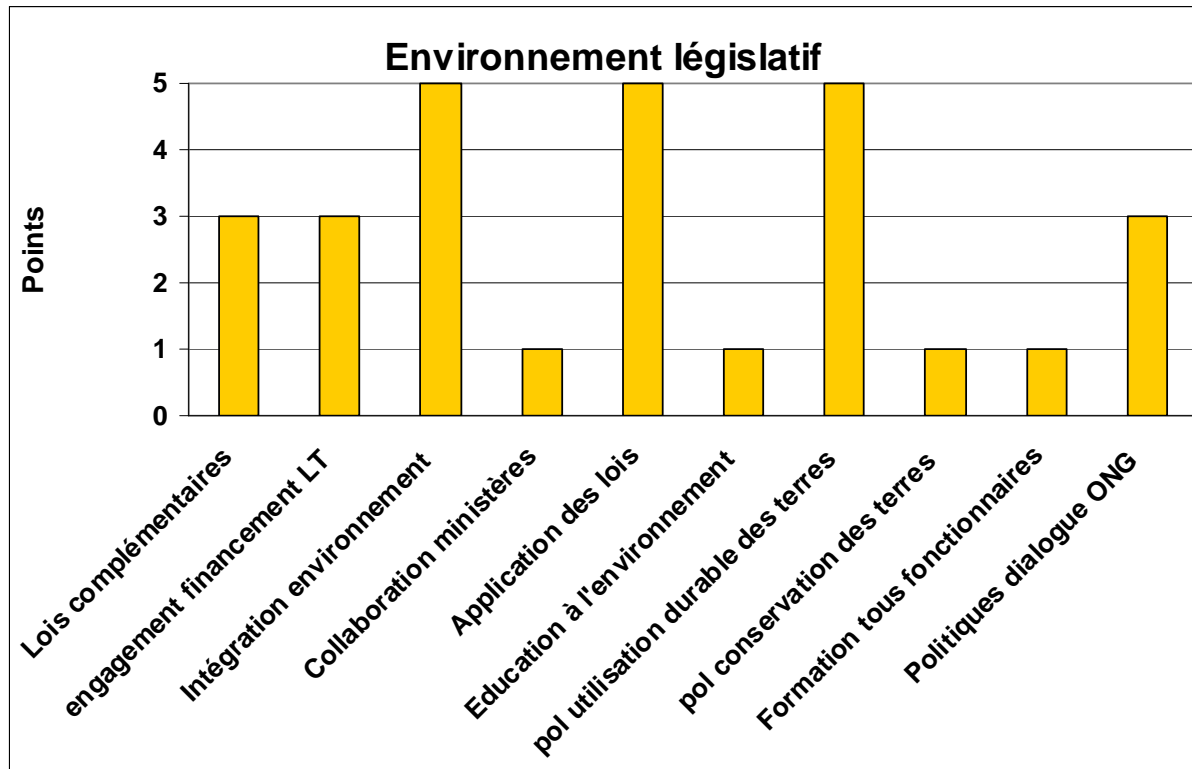
Il manque encore de projets de recherche sur les enjeux cruciaux des aires protégées. Au PNBA, le projet PACOBA (Projet d'Amélioration des Connaissances sur le Banc d'Arguin) est néanmoins en train de se mettre en place. Il n'y a pas encore d'analyse régulière du système pour pallier aux manques et les faiblesses, mais cela devrait s'améliorer dans les années à venir.

Il existe un plan de formation au niveau de la DAPL, élaboré avec l'UICN, sur un crédit de la Banque Mondiale (formation prévue en Espagne, avec une mise à niveau chaque année).

L'évaluation de l'efficacité de gestion en est encore à ses débuts. Néanmoins, tous les projets sur les parcs sont déjà évalués régulièrement par les bailleurs.

Une cellule de suivi évaluation est par ailleurs mise en place au PNBA.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



Le code forestier et le code de protection de la faune viennent d'être votés, mais il y a encore des progrès à faire concernant l'environnement législatif : il faut noter cependant que les parlementaires mauritaniens sont sensibles à l'environnement dans la définition des nouveaux textes.

Il y a un engagement et des financements pour administrer efficacement le réseau d'aires protégées et il y a une application effective des lois relatives à ces territoires et ainsi que des arrêtés à tous niveaux.

Le plan d'action national sur l'environnement est intégré dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Il existe un comité national de l'environnement et du développement mais il ne fonctionne pas encore correctement en pratique. Les relations entre les ministères en charge des différents sujets (agriculture, éducation, infrastructures, pêche...) ne sont pas formalisées. Dans le cadre du Projet d'Appui à la Conservation, la Gestion et la Valorisation de l'Ecosystème du Banc d'Arguin (ACGEBAS⁹) (FAC 1997-2002), un effort important avait été fait dans le sens d'un rapprochement entre les institutions chargées de la recherche, de l'aménagement des pêches et le PNBA. Néanmoins, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la cohérence des programmes, les bases scientifiques des mesures de gestion, etc.

En ce qui concerne l'éducation environnementale, il y a eu un projet du Comité inter Etat de lutte Contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), financé par l'Union Européenne, mais qui n'a pas eu de suite. Il n'y a pas de formation environnementale adéquate pour les employés du Gouvernement.

L'ONG nationale la plus active dans le domaine de l'environnement est le « Club des amis de la nature et de la protection de l'environnement » (CANPE, membre de l'UICN), qui s'occupe des zones humides et a été très impliquée dans le projet « Guelb el Richât » en cours de développement.

⁹ Ce projet de la Coopération Française devait permettre d'améliorer la connaissance sur les ressources halieutiques, sur leur contribution / impact sur les stocks halieutiques mauritaniens et de la sous-région, et en même temps de préparer la protection de ce milieu supposé riche et sensible face aux pollutions marines par hydrocarbure.

RECOMMANDATIONS

Pour conclure, les deux principaux parcs de Mauritanie montrent une efficacité de gestion relativement bonne, ce qui s'explique par le soutien important dont ils ont bénéficié, de la part de l'Etat mauritanien et des bailleurs de fonds, ces 20 dernières années. Les parcs font des efforts pour améliorer leur efficacité et ceux-ci doivent être encouragés et poursuivis (audit organisationnel...). La récente création de la Direction des Aires Protégées et du Littoral est aussi une opportunité pour renforcer la présence des cadres sur le terrain, et peut être alléger le nombre de personnes basées à Nouakchott. Elle devrait aussi permettre de renforcer le réseau des aires protégées, en travaillant dans les zones négligées jusqu'alors.

Les recommandations émises lors de l'évaluation sont les suivantes :

- Il faut réaliser une analyse plus fine du réseau d'aires protégées, parcs et réserves existants (ou autres territoires potentiels), afin d'identifier les sites à haute valeur écologique et patrimoniale, pour déterminer les priorités de classement (extension du réseau) ou d'action.
- Les aires protégées terrestres, comme El Agher par exemple, requièrent plus d'attention et la mise en place de véritables mécanismes de gestion.
- Une réflexion devrait être conduite au PND pour une éventuelle extension de la zone centrale de façon à englober les écosystèmes dunaires très importants d'un point de vue biologique. Une adaptation des limites du PND au nouveau contexte de la Réserve de Biosphère transfrontalière du bas delta du Sénégal est aussi souhaitable pour tenir compte du statut des différentes zones (centrales, tampons, transitions...).
- La réserve de Biosphère transfrontalière doit devenir fonctionnelle rapidement pour éviter une baisse de la motivation des différents acteurs. Cela pourrait se faire lors de la deuxième phase du projet PRCM.
- La finalisation du zonage du PNBA doit être menée à bien de façon à clarifier la vocation des différents territoires.
- Des plans de gestion de la Baie de l'Etoile et des sites terrestres (Guelb el Richât, El Agher) doivent être développés, de façon participative.
- Des plans de formation pour les gestionnaires des aires protégées doivent être élaborés puis mis en place.
- Des actions d'animation doivent encore être conduites pour une plus forte adhésion et appropriation des mesures de gestion par les communautés locales. En effet, il faut encore intensifier le travail avec ces dernières, partout où cela est possible (dans et autour des parcs) sans remettre en cause, bien sûr, le statut, les objectifs et l'intégrité des parcs. On s'attachera en particulier à appuyer les communautés locales dans la mise en place d'activités visant à améliorer leur cadre de vie en périphérie des parcs.
- L'écotourisme devrait être promu au PND. Le parc du Djouj compte 21000 touristes par an alors qu'il est plus éloigné de Saint Louis. Le principal obstacle au développement du tourisme est la nécessité pour les européens d'avoir un visa pour entrer en Mauritanie. Une dérogation dans le cadre de la RBT pour permettre aux touristes de Saint Louis de passer 1 jour dans le parc pourrait être envisagée. L'opportunité de déléguer la gestion touristique à un privé devrait être examinée.
- Il faut veiller à ce que la Fondation en cours de création au PNBA n'engendre pas une concurrence avec le PND (ce qui plaide en faveur d'une fondation unique pour les deux parcs, ou *a minima* de prévoir des ressources partagées car les écosystèmes se complètent).
- Le conseil scientifique du PND devrait être rendu opérationnel et commencer à formuler des besoins de recherche (stratégie de recherche).
- Il faudra veiller à ce que les futurs projets d'exploration minière dans le PND et les autres aires soient conduits avec la plus grande prudence.
- Il serait intéressant d'encourager des recherches sur l'impact d'une éventuelle marée noire sur le PNBA, et donc sur la pêche en Mauritanie, pour alimenter les débats dans le cadre du panel pétrole et prendre toutes mesures conservatoires utiles.

Dans la série « *évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées* », publiée par l'UICN/BRAO, existe déjà :

N°1 - Parcs de Guinée Bissau (mars 2007)

N°2 - Parcs et Réserves de Côte d'ivoire (juillet 2007)

N°3 – Parcs et Réserves de Mauritanie (octobre 2007)



Fondée en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature rassemble des Etats, des organismes publics et un large éventail d'organisations non gouvernementales au sein d'une alliance mondiale unique: près de 1000 membres dans quelques 140 pays.

L'UICN, en tant qu'Union, a pour mission d'influencer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider pour qu'elles conservent l'intégrité et la diversité de la nature et veillent à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.



Afin de sauvegarder les ressources naturelles aux plan local, régional et mondial, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature s'appuie sur ses membres, réseaux et partenaires, en renforçant leurs capacités et en soutenant les alliances mondiales.

BUREAU REGIONAL
POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
01 BP. 1818 Ouagadougou 01
Tél. : (+226) 50 32 85 00
Site web : www.uicn.org/brio
E-mail : bruo@uicn.org
Burkina Faso

